

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt communale de VANDONCOURT

Département : 25 Doubs

2013 - 2032

Surface cadastrale : 239,0872 ha

Surface retenue pour la gestion : 239,09 ha

Altitudes extrêmes : 440 m - 610 m

Révision d'aménagement

Identifiant Aménagement A021505C

SRA : Schéma Régional d'Aménagement de **Franche-Comté**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</u>	1
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	2
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	2
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	3
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	4
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	6
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	6
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	8
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	13
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	13
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	15
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	16
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	17
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....</u>	18
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	18
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	19
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	19
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	19
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	20
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	20
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	21
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	21
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	21
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	21
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	23
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	23
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032.....	24
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	24
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	24
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	31
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	32
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	36
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	36
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	36
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	36
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L122.7 DU CODE FORESTIER.....	37
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</u>	38
3.1 RECAPITULATIFS	38
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	39
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	40
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	41

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt : Commune de VANDONCOURT (25)

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Commune
Nom de l'aménagement	Forêt Communale de VANDONCOURT
Département de situation	25 - DOUBS
N° ONF de la région nationale / FN de référence	326 - Premier plateau du Jura
SRA de référence	SRA de Franche-Comté

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
25 - Doubs	VANDONCOURT	239, 08 72

- Période d'application de l'aménagement

2013 - 2032 (20 ans)

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt Communale de VANDONCOURT	F07874V	239, 08 72 ha	12/01/1994	1992	2011

- Carte de situation de la forêt

Voir la carte n° 4.1

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	239, 08 72	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	239, 09	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	237, 45	ha, ares
Surface en sylviculture de production	235, 13	ha, ares

Les 3,96 ha "hors sylviculture de production" se décomposent en :

- 1,64 ha non boisés (emprises diverses : pelouse, monument, réservoir),
- et 2,32 ha boisés (station 15 : peuplement peu productif sur pente forte, objectif : maintien de l'état boisé).

Mise en conformité de la surface de l'aménagement forestier avec la surface cadastrale : -56a 49ca.

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure *en annexe 5.1*.

La correspondance entre parcellaires forestier et cadastral est détaillée en *annexe n° 5.2*.

Le nouveau parcellaire est porté sur l'ensemble des cartes du document.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Plan d'aménagement initial (puis modification)	1827 (puis 1893)	ONF
Etat des lieux des limites (tous les cantons)	Mai 2006	ONF et Mairie
Distraction / Application compensatoire	Septembre 2012	ONF et Mairie

Les périmètres cumulés des différents cantons cadastraux représentent 19 km, et les séparatives parcellaires 20,6 km (source SIG - ONF Belfort).

- **Origine de la propriété forestière**

Cette forêt appartient à la commune depuis des temps très anciens. Le plus vieux document d'arpentage est daté de 1827, pour une surface totale de 186,85 ha : Plan d'aménagement de la Forêt Communale de Vandoncourt, dressé par Monsieur Jean-Etienne VIAL, géomètre arpenteur forestier. Depuis cette date, les phases successives de déprise agricole ont apporté progressivement des surfaces supplémentaires significatives à ce patrimoine forestier initial.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier n'est pas modifié : il comporte 61 parcelles numérotées de 1 à 61.

Les parcelles cadastrales, toutes de surface modeste, auxquelles le régime forestier a été appliqué au cours de la période échue (1992-2012) sont rattachées aux parcelles forestières contiguës.

Voir l'annexe 5.2.

- **Concessions**

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Convention d'occupation de sol forestier au profit de Monsieur François SELB, propriétaire riverain.	2005 - 2014 reconductible	510 m2 en bordure ouest de la parcelle forestière n° 2.

RAPPEL :

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt,
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière,
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- Classement des surfaces par fonction principale

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	4	21	114	100	239
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		239			239
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		192	43	4	239
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	239				239

► Pour la production ligneuse, le niveau de fertilité déterminé par la cartographie des stations forestières (voir § 1.2.1 B) donne une répartition assez équitable entre enjeu moyen et enjeu fort. Par comparaison d'inventaires, la production moyenne de la forêt a été estimée à 6,3 m³/ha/an (± 0,5).

► Pour la fonction sociale, le niveau d'enjeu est fort sur 3 points : le Pont Sarrazin, le Monument Montavon, et le réservoir d'eau, ainsi que leurs abords et accès. D'autre part, le niveau d'enjeu est qualifié de reconnu sur toutes les zones visibles depuis le village, depuis l'Etang de Cayenne, ou encore depuis les principaux axes de circulation : routes départementales et sentiers de randonnée.

Carte des fonctions principales de la forêt : voir carte 4.2

- Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	néant	
- Déséquilibre grande faune / flore	néant	
- Incendies	néant	
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	néant	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	9 ha	EPICEA en peuplements purs
- Autres (préciser)	néant	
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	8 ha	Parcelles 1, 7 et 61
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	néant	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	néant	
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	4 ha	1 site classé + 1 monument
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	néant	
- Importance sociale ou économique de la chasse	239 ha	ACCA de Vandoncourt
- Pastoralisme	1 ha	Pelle 51 : pelouse, fauche tardive
- Pratique de l'affouage	239 ha	Affouage + chaufferie collective
- Contrats Fonds Forestier National en cours	néant	
- Dispositifs de recherche	néant	

- **Démarches de territoires**

Vandoncourt est l'une des 29 communes de "Pays de Montbéliard Agglomération" (PMA), autrefois dénommée Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Cette intercommunalité est signataire de la charte forestière de territoire de l'Aire urbaine Belfort - Montbéliard - Héricourt - Delle, qui reconnaît les enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Filière bois : trouver de nouveaux débouchés (énergie-bois et bois de construction...), améliorer la mise sur le marché et l'approvisionnement, et favoriser l'exploitation (desserte et restructuration foncière...).

- Enjeu 2 : Favoriser un développement d'accueil du public raisonné.

- Enjeu 3 : Protéger et développer la biodiversité et les écosystèmes forestiers.

- Enjeu 4 : La forêt face au développement urbain (intégrer la forêt dans toutes les stratégies d'aménagement du territoire et en particulier dans les politiques de développement urbain).

Les objectifs du propriétaire concernant la forêt communale sont :

- la production de bois d'œuvre feuillus et résineux,

- la production de bois de feu pour les habitants de la commune, et de bois-énergie (chaufferie),

- la préservation du cadre de vie, de la biodiversité, et des différents milieux.

Document ONE

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt est située entre 440 m et 610 m d'altitude. Son altitude moyenne, et notamment celle de son canton le plus étendu, est de 550 m.

Les 9/10^{èmes} de la surface occupent un plateau faiblement incliné à l'ouest. Le surplus correspond à quelques vallons secs, et leurs versants.

Les différentes expositions et courbes de niveau apparaissent sur le plan de situation et sur le fond de carte IGN utilisé pour la cartographie.

Il n'existe aucune source, ni aucun réseau hydrographique permanent sur cette forêt.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

- * **Type de climat** :

Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, et continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver plutôt rigoureux et un été chaud.

- * **Station météorologique de référence** :

Base de données climatiques "Normales Aurelhy" de Météo - France (période 1971 à 2000).

- * **Température moyenne annuelle** :

(Issue des moyennes extrêmes) **9,10° C** (moy. des minima : 4,20°C - moy. des maxima : 14,0°C).

- * **Précipitations moyennes annuelles** :

1136 mm, dont 588 mm entre avril et septembre (inclus).

- * **Particularités locales** :

112 jours de gel.

147 jours de précipitations (>1mm).

- * **Accidents météorologiques ayant marqué la forêt** :

La tempête Lothar (26 décembre 1999) n'a occasionné que quelques petites trouées dans les peuplements adultes, avec des dégâts diffus équivalant aux deux tiers d'une récolte moyenne annuelle. Par contre, environ 9 ha de perchis / jeune futaie d'épicéas ont dû être rasés prématurément dans les parcelles 48, 49 et 50.

La canicule de 2003 et les périodes de sécheresse des 2 années suivantes ont entraîné des attaques de scolytes, et la récolte prématurée de surfaces conséquentes de jeunes peuplements d'épicéa commun, ainsi que des dépérissements diffus de feuillus adultes ou mûrs, notamment de hêtres.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

Données issues de la carte géologique de DELLE 1/50 000^e :

La forêt repose exclusivement sur des calcaires et marno-calcaires de l'Oxfordien et du Kimméridgien, localement recouverts d'une couche d'épaisseur variable de "limon des plateaux".

• **Unités stationnelles**

La définition des stations forestières repose sur le "Catalogue synthétique des stations forestières des Plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu" (octobre 1998).

L'étude des stations s'est déroulée à l'automne 2011 sur le terrain. La méthode employée était celle des relevés à l'avancement, avec un seuil de perception d'un hectare.

Les données topographiques, pédologiques et floristiques ont contribué à la détermination des caractéristiques hydriques et trophiques de la zone observée.

Les différents types de stations rencontrées dans la forêt communale de Vandoncourt sont présentés dans le tableau suivant. Le type et l'intitulé de la station permettent d'en retrouver les caractéristiques (sol en particulier) ainsi que les principaux atouts et contraintes dans le catalogue des stations cité ci-dessus. Le tableau présente également pour chaque type de station les essences les mieux adaptées, et le niveau de fertilité.

Voir la carte n° 4.3 - Carte des stations forestières (et de la sensibilité au tassement)

Voir l'annexe n° 5.4 - Répartition des stations forestières par parcelles

Remarques :

- les **stations 5, 6 et 7** du tableau ci-dessous correspondent au **type dominant** localement et cartographiable au seuil de perception de 1 ha. Il s'agit en réalité le plus souvent d'une **mosaïque de stations** intimement imbriquées.

Unité stationnelle		Surface		Essences Adaptées (*)	Fertilité	Essences-objectif principales
Code	Libellé	ha	%			
Catalogue synthétique des stations forestières des Plateaux calcaires franc-comtois						
5	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire	21,11	9,0	Hêtre , chêne sessile, merisier, charme, alisier blanc, frêne...	Assez faible	HETRE
6	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyen ¹ profond sur calcaire	97,22	41,3	Hêtre, chêne sessile , merisier, charme, frêne, érables, tilleul, sapin, ...	Moyenne	HETRE chêne sessile
7	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire	95,57	40,6	Chêne sessile, hêtre , merisier, frêne, alisier torminal, tilleul, ér. sycamore, sapin, ...	Elevée	CHENE SESSILE hêtre
15	Chênaie sessiliflore-hêtraie-(charmaie) thermoxérocline sur calcaire	0,00	0,0	La station 15 couvre 2,32 ha , intégralement classés hors sylviculture par nature : peuplement très peu productif sur pente forte. Objectif : maintien de l'état boisé.		
20	Hêtraie-chênaie-charmaie hygrosциaphile sur versant d'ubac	7,47	3,2	Hêtre , chêne sessile, merisier, érables, frêne, orme, tilleul, ...	Elevée	HETRE
22	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond, sur calcaire	9,03	3,8	Hêtre , chêne sessile, merisier, alisier, érables, frêne, tilleul, sapin, ...	Moyenne	HETRE
28	Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique sur matériaux colluviaux drainés	4,73	2,0	Chêne pédonculé, ch. sessile, hêtre , frêne, merisier, érables, tilleul, ...	Elevée	CH. PEDONCULE CHENE SESSILE
		235,13	100			

(*) **en gras : essence(s)-objectif** ; les autres essences citées peuvent constituer le cortège des essences d'accompagnement.

(**) **sensibilité au tassement** : la station 28 est considérée comme sensible, notamment en périodes de fortes pluies. Elle couvre 4,73 ha, soit 2 % de la surface totale de la forêt.

La fertilité est présumée élevée sur 46 % de la surface, moyenne sur 45 %, faible sur 9 %.

Carte des unités stationnelles : voir carte 4.3

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les relevés sur le terrain ont été réalisés au printemps 2012. La méthode utilisée a consisté à se déplacer dans toutes les parcelles, en se repérant grâce à leurs limites et à la topographie, ainsi que par les vues aériennes du logiciel "Canopée".

Les principales discontinuités dans l'aspect du couvert forestier ont été reportées sur un plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur des critères de structure, de richesse, de composition. Ces critères appréciés à l'oeil ont été validés par un contrôle à la plaquette relascopique. Le seuil de perception a été fixé à 1ha.

Les typologies de référence utilisées sont :

- la « typologie des peuplements feuillus irréguliers de Franche-Comté »,
- la « typologie des peuplements (feuillus/résineux) réguliers de Franche-Comté ».

On entend par :

- petits bois (**PB**) : les classes de diamètre 20 et 25 cm,
- bois moyens (**BM**) : les classes de diamètre 30, 35, 40 et 45 cm,
- gros bois (**GB**) : les classes de diamètre 50, 55, 60 et 65 cm,
- très gros bois (**TGB**) : les classes de diamètre 70 cm et +,

le diamètre étant mesuré à 1,30 m de hauteur.

• Essences présentes

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne sessile (très rare, localisé : Ch.pédonculé)	39,05	17
Hêtre	99,05	42
Feuillus précieux * : merisier, érable, sycomore, frêne, tilleul, alisier torminal, alisier blanc, orme, ...	18,39	8
Autres feuillus * : charme largement dominant, érable champêtre, bouleau, tremble, ...	21,82	9
Résineux * : épicéa et sapin pectiné (souvent en mélange), pin noir (P ^{elles} 11 et 23), pin sylvestre.	54,83	24

* par ordre décroissant de représentativité.

• Répartition des types de peuplement

Code	Type (structure et composition) : Description	Surface (ha)	%
EMP	Vides non boisables (monument, réservoir, pelouse)	1,64	0,7
PB	Peuplement irrégulier feuillu à dominante Petits Bois	2,32	1,0
PB-BM	Peuplement irrégulier feuillu à dominante Petits Bois - Bois Moyens	6,62	2,8
BM	Peuplement irrégulier feuillu à dominante Bois Moyens	10,18	4,3
BM-GB	Peuplement irrégulier feuillu à dominante Bois Moyens - Gros Bois	70,63	29,4
GB	Peuplement irrégulier feuillu à dominante Gros Bois	37,23	15,6
O	Peuplement ouvert en cours de régénération	27,38	11,5
VB	Vides boisables	4,31	1,8
SF	Semis - plants - fourrés feuillus de H ≤ 3 m	21,15	8,8
GP-P	Perchis feuillus H ≥ 8m	8,60	3,6
R 4	Jeune futaie résineuse	42,70	17,9
R 5	Futaie résineuse adulte	3,40	1,4
PB-GB	Gros Bois sur Petits Bois : Futaie résineuse à 2 étages marqués	2,93	1,2
		239,09	100

Voir les cartes des peuplements forestiers :

- n° 4.4.1 : structure des peuplements,
- n° 4.4.2 : composition des peuplements (essences dominantes),
- n° 4.4.3 : richesse des peuplements.

Voir l'annexe 5.5 : répartition des types de la structure peuplement par parcelle

Origine

Les peuplements feuillus adultes sont issus de taillis-sous-futaie vieillis, dont la conversion en futaie a débuté il y a plus de 50 ans, lorsque l'exploitation du taillis a été abandonnée. L'extraction de gros bois arrivés à maturité a sensiblement décapitalisé certaines zones.

Les jeunes peuplements feuillus sont généralement issus de semis naturels, sauf pour les parcelles 47 à 50, replantées après coupes rases d'épicéas.

La plupart des peuplements résineux proviennent d'enrêsinements artificiels, dans lesquels l'épicéa commun et le sapin pectiné ont été le plus souvent associés.

Richesse / Capital sur pied

Les précisions sur la richesse des peuplements sont données au paragraphe C - Inventaires réalisés. Les informations sur le capital sur pied en essences nobles sont synthétisées sur la carte n° 4.4.3

Etat sanitaire

L'état sanitaire général de la forêt est globalement satisfaisant : aucun dépérissement anormal n'est observé. Il conviendra cependant de surveiller attentivement l'évolution :

- des peuplements d'épicéa, pour prévenir toute attaque massive de scolytes,
- des frênes, sensibles au champignon *Chalara fraxinea*,
- et plus généralement des gros et très gros bois de toutes essences, notamment hêtre, susceptibles de dépérissement, surtout sur les stations à sol superficiel.

Durée de survie

Comme souvent dans les forêts en fin de conversion, on observe des zones de peuplements vieillis, voire localement appauvris, qu'il conviendra de régénérer en priorité. Cependant, en dehors des peuplements ouverts actuellement, les durées de survie estimées sont généralement supérieures à 20 ans (durée d'aménagement), et rien n'oblige à un renouvellement massif et urgent des peuplements.

Qualité des bois

Chêne : les qualités B et C sont les plus courantes, notamment sur les stations à sols plus profonds (stations 6, 7 et 28).

Hêtre : les qualités B et C sont les plus représentatives sur toutes les stations rencontrées.

Les "feuillus précieux", notamment érable sycomore, tilleul et merisier, sont souvent de qualité intéressante. Mais le frêne reste généralement de qualité médiocre, notamment sur les stations à sol calcaire superficiel.

Les "feuillus divers", représentés surtout par le charme, ne peuvent fournir qu'exceptionnellement du bois d'oeuvre, et sont donc délivrés pour l'affouage.

• Répartition des essences principales (en surface de couvert)

Essences principales	Types de peuplements				TOTAL (ha)	%
	Pplts feuillus issus de TSF (Types GB, BM-GB, BM, PB-BM, PB, O) (ha)	Perchis feuillus (Type GP-P) (ha)	Jeunes feuillus : (Type SF) (ha)	Pplts résineux (Types R4, R5, F3) (ha)		
Chêne sessile	37,30	0,43	1,32	/	39,05	17
Hêtre	82,05	5,16	11,84	/	99,05	42
Feuillus précieux *	7,46	1,72	9,21	/	18,39	8
Autres feuillus *	17,90	1,29	2,63	/	21,82	9
Résineux *	4,48	/	1,32	49,03	54,83	24
TOTAL	149,19	8,60	26,32	49,03		
* voir tableau page précédente				Surface totale boisée =	233,14	100

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé (Série 1 : futaie régulière 214,60 ha)	Surface
Surface à régénérer prévue	43,19 ha
Surface effectivement régénérée (Parcelles 19, 27, 56)	12,20 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire) (type VB)	4,31ha

Le renouvellement est obtenu essentiellement par ensemencement naturel à base de hêtre, dont les fructifications sont suffisamment régulières et abondantes, mais aussi de chêne, en saisissant les rares opportunités de glandées utiles. Les ensemencements de feuillus précieux, notamment frêne et érable sycomore, complètent la régénération, tout en contribuant à son indispensable diversité.

La régénération artificielle (plantation) a été utilisée pour quelques compléments de régénération naturelle, et surtout pour le reboisement après coupe rase des peuplements d'épicéas, suite aux dégâts de tempête et de scolytes :

- la tempête Lothar (décembre 1999) : environ 9 ha de coupes rases d'épicéas dans les parcelles 48, 49 et 50,

- canicule et sécheresses (2003 et suivantes) : environ 7 ha de coupes rases résineuses entre 2000 et 2003 dans les parcelles 40,41, 42, et surtout 48, 49 et 50,

ont conduit la commune à engager un important effort non programmé de reconstitution (15,18 ha). De ce fait, la mise en régénération de 2 parcelles feuillues (P 20 et 22) a été différée, et la régénération de 6 parcelles (P 12, 13, 15, 29, 30 et 31) n'est réalisée qu'aux 3/4 : ces 6 parcelles sont au stade de la coupe définitive, ou dernière secondaire, avec un ensemencement satisfaisant sous les derniers semenciers.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface * (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	12,20 ha	P 19, 27, 56
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	22,21 ha	P 12, 13, 15, 29, 30, 31 (type O)
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	15,18 ha	P 47, 48, 49, 50
Surface acquise en régénération ** au cours de l'aménagement passé	8,60 ha	P 19p, 32, 33, 34 (type GP-P)

Les surfaces données dans ces 2 tableaux (ci-dessus et ci-dessous) sont celles du nouvel aménagement.

* Surface en sylviculture

** Régénération ayant atteint une hauteur de 3 m

Essences	Stock de régénération par essences		
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation > 1 an (ha)
HETRE (+ chêne et feuillus précieux)	8,03 ha (P 20, 22)	22,21 ha (P 12, 13, 15, 29, 30, 31)	26,32 ha (P 19p, 27, 56, 47, 48, 49, 50)
Total	8,03 ha	22,21 ha	26,32 ha

Descriptif sommaire des régénérations

Un cloisonnement sylvicole a été installé et entretenu dans toutes les parcelles régénérées, ou en cours de régénération. Les travaux sylvicoles (dégagements, dépressages, protection contre les dégâts de gibier, ...) ont été réalisés en temps utile. L'état sanitaire et la croissance sont satisfaisants.

C - Inventaires réalisés

► **Inventaire en plein** : réalisé en septembre 2012 sur une surface de **41,65 ha**, soit **18 %** de la surface boisée de la forêt.

Le tarif de cubage utilisé pour toutes les essences est le **Schaeffer Rapide n° 12** (voir annexe 5.8).

La liste des parcelles inventoriées en plein et les résultats détaillés se trouvent en annexe 5.9.

Tableau synthétique des **résultats de l'inventaire en plein** par essences et catégories de grosseur :
(1 m³ aménagement = 1 m³ commercial)

Essences	surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige + houp.)		Volume tiges (facultatif)	
	m ² /ha	%	% Nb	% V	% Nb	% V	% Nb	% V	% Nb	% V	m ³ /ha	%	m ³ /ha	%
Chêne	4,4	23	14	3	61	48	24	44	1	5	54	24	32	60
Hêtre	8,9	48	29	4	32	20	32	53	7	23	116	50	58	50
Feuillus précieux *	0,8	4	42	16	53	69	5	15			8	4	5	60
Autres feuillus **	2,1	11	70	43	30	56	0	1			19	8	11	60
Résineux ***	2,7	14	22	4	55	49	22	45	1	2	32	14	29	90
TOTAL	18,8	100		8		35		44		13	230	100	135	

* Feuillus précieux : **merisier** 42 %, **alisiers** 26 %, **érable sycomore** 17 %, **frêne** 8 %, **tilleul** 7 %.

** Autres feuillus : **charme** 90 %, **érable champêtre** 9 %, **bouleau - tremble** 1 %.

*** Résineux : **sapin pectiné** 98 %, **épicéa commun - pin sylvestre** 2 %.

(les % des 3 lignes ci-dessus s'appliquent au nombre de tiges).

► Inventaires statistiques

- en peuplements feuillus irréguliers :

30 tours relascopiques (≈ 1 par ha) ont été réalisés en mars 2012 dans les parcelles 1 à 11, 52 et 61, à peuplements irréguliers et/ou ayant vocation à être traitées en futaie irrégulière.

La **surface terrière** moyenne (G) est estimée à **21,5 m²/ha** (± 2,5 m²/ha), ainsi répartie :

chêne				hêtre				f. précieux (1)			autres fus (2)			résineux (3)		
PB	BM	GB	TGB	PB	BM	GB	TGB	PB	BM	GB	PB	BM	GB	PB	BM	GB
5,7%	19,2%	8,7%	0,6%	4,0%	14,4%	15,8%	5,4%	3,4%	5,6%	2,3%	3,7%	2,9%	0,2%	0,0%	3,7%	4,3%
34 %				40 %				11 %			7 %			8 %		

f. précieux (1) Frêne 3/10 - Tilleul 1/10 - Merisier 2/10 - Alisier 3/10 - Erables (syco. et plane) 1/10.

autres fus (2) CHARME 7/10, Erable champêtre 2/10, Divers 1/10.

résineux (3) SAPIN pectiné (+ quelques Epicéas disséminés + Pins noirs en Parcelle 11)

Perches : on recense en moyenne 0,57 perche d'avenir (Hêtres / F. Précieux / rares Chênes et Sapins) dans un rayon de 15 m, soit **8 perches d'avenir par ha**, ce qui est inférieur à la valeur-cible.

Régénération installée : abondante dans 23 % des placettes, correcte dans 13 %, rare dans 40 %, et absente dans 23 %.

- en peuplements résineux (perchis / jeune futaie) :

22 placettes carrées (\approx 1 pour 2 ha) ont été inventoriées en été 2012 dans 3 groupes de parcelles. Chaque placette couvrant 4 ares (20 m x 20 m), la surface totale inventoriée est de 0,88 ha.

Résultats synthétiques :

Groupes de Parcelles	Surface invent.	SAPIN pectiné				EPICEA commun				TOTAL	
		% Nbre	% Vol	V/N (m3)	V/ha (m3)	% Nbre	% Vol	V/N (m3)	V/ha (m3)	V/N (m3)	V/ha (m3)
40 - 41 - 42	0,40 ha	17%	39%	2,42	91	83%	61%	0,78	145	1,06	236
45 - 46 - 47	0,24 ha	6%	20%	2,20	64	94%	80%	0,58	255	0,68	319
57 - 58 - 59 - 60	0,24 ha	59%	78%	0,90	281	41%	22%	0,36	77	0,68	358

• Analyse des inventaires dendrométriques passés

La surface inventoriée en 2012 est d'une part très inférieure à celle de 1991, et d'autre part concentrée sur des types de peuplements sensiblement plus proches de la maturité.

Parcelle	Surface Inventoriée	Volume 1991	Vol. arbre moyen 1991	Récoltes interm.	Volume 2012	Vol. arbre moyen 2012
N°	ha	m3 amgt	m3 amgt	m3 amgt	m3 amgt	m3 amgt
14	6,44	1064	1,16	579	1228	1,34
18	5,43	948	1,13	417	1149	1,42
22	4,88	948	1,45	380	1225	1,63
26	4,01	838	1,56	434	967	1,54
28	4,93	1054	1,00	344	1007	1,11
30	4,23	789	0,94	689	419	1,62
37	3,08	470	0,71	336	956	1,36
44	4,49	1065	1,00	623	1365	1,47
55	4,16	1155	1,47	547	1252	1,77
Total	41,65	8331		4349	9568	

Voir annexe 5.10 : Estimation de la production par comparaison d'inventaires.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4	21	114	100	239

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essences	Production en surface terrière	Production en volume aménagement
Dominante feuillue	0,50 m ² /ha/an (± 0,04)	6,3 m ³ /ha/an (± 0,5)
Dominante résineuse	0,96 m ² /ha/an (± 0,08)	12 m ³ /ha/an (± 1)

Les données sont issues de la comparaison des inventaires de 1991 et de 2012 sur 8 parcelles à large dominante feuillue (n° 14, 18, 22, 26, 28, 30, 37, 44 et 55), et sur 1 parcelle à dominante résineuse (n° 37), soit une surface totale de 41,65 ha.

voir annexe 5.10 pour le détail du calcul (1m³ amgt = 1 m³ commercial).

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Les réalisations sont celles de la période de l'aménagement échu : 1992-2011, soit 20 ans.

Volumes* récoltés (m ³)											
Régénération		Amélioration + Préparation		Irrégulier		Jeunesse		Dont Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
10760	8078	6520	20385	380	1345	/	/	2203		17660	29808
* volume aménagement au tarif SR 12 (sources : sommier de la forêt et fichier Tabsam)											Ecart : + 69 %

Voir annexe 5.6 : Bilan des récoltes de l'aménagement passé.

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le bilan global s'établit à 6,26 m³/ha/an prélevés, pour 3,71 m³/ha/an prévus à l'aménagement (SR 12). **L'écart est de + 58 % par rapport aux prévisions**, dont 24 % de produits accidentels (châblis).

- Série 1 - futaie régulière (90 % de la surface) :

Les prélèvements en régénération représentent 75 % des prévisions de l'aménagement précédent.

En amélioration et préparation, les récoltes sont largement supérieures (+ 184 %) aux prévisions.

La série ne comportait pas de groupe de jeunesse.

- Série 2 - futaie irrégulière (10 % de la surface) : récoltes supérieures (+ 254 %) aux prévisions.

Outre le fait que les prélèvements en coupes d'éclaircies (amélioration, préparation, irrégulier) avaient été sous-estimés, ces écarts importants s'expliquent essentiellement par des récoltes prématurées de jeunes futaies d'épicéas scolytés, suite à la canicule et à la sécheresse de 2003.

Dans le groupe d'amélioration, les coupes rases successives ont concerné une surface cumulée proche de 20 ha, dont environ 16 ha ont été replantés.

En compensation, 2 parcelles feuillues du groupe de régénération n'ont pas été entamées, et 6 autres parcelles du même groupe ne sont régénérées qu'aux 3/4, au stade de la coupe définitive.

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).**

Les grumes feuillues (bois d'oeuvre, qualités B-C) sont généralement vendues sur pied en "futaies affouagères" à la vente d'automne du Pays de Montbéliard.

Depuis quelques années, une partie des grumes de hêtre est vendue dans le cadre de contrats d'approvisionnement. Les feuillus divers sont proposés en bois façonnés.

Les houppiers et les petits bois feuillus sont délivrés à la commune et destinés à l'affouage, tout comme les grumes de qualité D. La demande actuelle est soutenue : environ 800 stères par an, pour 50 affouagistes en moyenne, auxquels s'ajoutent environ 200 stères par an pour l'alimentation en plaquettes forestières de la chaufferie communale et celle de la Damassine.

Les lots résineux (grumes, billons, trituration) sont proposés aux adjudications de printemps.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Voir la **carte 4.5** : Carte de la desserte et des équipements.

Type de desserte	N° / Long. totales	km/ 100 ha	suffisante oui/non	Etat général	Rôle multi-fonctionnel ?
Routes accessibles aux grumiers (et aux VL)	3,67 km	1,53	oui	bon	Utilisation par les affouagistes, les chasseurs, les promeneurs, ...
Pistes principales	6,89 km	2,88	oui	correct	
Places de dépôt et de retournement	4	2,9/100 ha	oui	correct	
Places de dépôt	7				
Ancrages câbles	sans objet				

- **Principales difficultés d'exploitation**

Globalement, la forêt est bien desservie et le réseau de routes et pistes forestières est en bon état.

Les pistes forestières sont "en terrain naturel", donc généralement sur "sols portants", à charge caillouteuse non négligeable : leur utilisation n'occasionne des orniérages significatifs que sur quelques tronçons à texture argileuse ou limoneuse.

Les parcelles 1, 7 et 61 ne disposent pas d'accès correct. Cette situation est non améliorable économiquement, ni bloquante, au vu des faibles volumes qui en sortent.

Projet foncier en cours d'étude par la Commune (acquisition ou échange avec un particulier), pour l'amélioration de la desserte des parcelles 14p à 20p (moitié ouest), et 21 à 23, soit 35 à 40 ha : création d'un accès pour les grumiers, avec place de dépôt et de retournement.

A ce jour, le projet n'est pas assez avancé pour être intégré dans les prévisions de dépenses et le bilan financier de l'aménagement.

- **Schémas de desserte existants**

Il n'existe aucun schéma de desserte incluant la forêt communale de Vandoncourt.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		239			239

• Statuts réglementaires et zonages existants

Actuellement, la forêt n'est concernée par aucun périmètre de protection réglementaire.

• Autres règlements locaux pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

La commune de Vandoncourt dispose d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), approuvé le 20 décembre 2004, suivi d'une "révision simplifiée" en date du 19 novembre 2007.

L'ensemble des parcelles cadastrales qui constituent la forêt communale y sont classées en zone N dite "de protection naturelle" et EBC "espaces boisés classés".

• Autres réglementations locales

- Réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages (Arrêté préfectoral 91/DADUE/4B/n°792 du 11 mars 1991 portant réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages).

- Réglementation de la cueillette des champignons (Arrêté préfectoral 91/DADUE/4B/n°791 du 11 mars 1991 portant réglementation de la cueillette des champignons).

- Prévention des incendies de forêts (Arrêté préfectoral n° 922 du 14 février 1977 relatif à la prévention contre les incendies de forêts).

- Réglementation du brûlage des végétaux sur pied (Arrêté préfectoral 88/DADUE/4B/n° 5424 du 4 novembre 1988 relatif au brûlage des végétaux sur pied).

• Synthèse sur la biodiversité

A notre connaissance, aucune espèce végétale ou animale remarquable n'est présente en forêt communale de Vandoncourt. Aucun habitat naturel d'intérêt prioritaire n'est recensé. Tous les habitats rencontrés sont "à traiter comme simplement représentatifs de la diversité régionale" (cf. Catalogue des stations forestières).

La sensibilité au tassement ne concerne que la station 28 (cf. § 1.2.1 B), soit au total 2 % de la surface de la forêt. Quelques poches argilo-limoneuses de la stations 7 sont potentiellement concernées également, notamment en période de fortes pluies.

Aucun risque majeur pesant sur la biodiversité n'a été constaté (pas d'espèces invasives notamment).

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		192	43	4	239

A - Accueil et paysage

- **Documents de référence:**
 - l'Atlas des paysages de Franche-Comté
 - le Manuel paysager pour la forêt comtoise (guide de gestion)

Selon l'atlas des paysages de référence, la forêt communale de Vandoncourt ne s'inscrit dans aucune des unités paysagères citées. Elle fait partie de l'unité paysagère "Premier plateau" dans le manuel paysager pour la forêt comtoise. L'enjeu paysager est d'y préserver le feuillu et de limiter les enrésinements géométriques.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	2,05 ha	23/05/1912	Arche naturelle unique dans la région	Maintien de l'aspect du site : futaie irrégulière
Monument commémoratif	0,16 ha	érigé en 1946	Site de Mémoire	Espace ouvert et aménagé (hors sylviculture)

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Forêt entière	Espace de nature proche et facile d'accès	faible	affouage, chasse, promenade, cueillette, découverte
Parcelles 1 à 11, 52 et 61	Équipements favorisant une activité sportive, ludique ou de découverte	modérée	randonnée à pied ou à VTT, pêche, pique-nique, points de vue panoramique
P ^l les 9p, 10p Parcelle 48p	Site naturel (*) Site de mémoire ou monument (**)	forte	manifestations et commémorations ouvertes au public

(*) **Le Pont Sarrazin** : site classé par Arrêté Ministériel du 23 mai 1912. "Arche naturelle unique dans la région", située au fond d'une reculée, à l'extrémité est des parcelles 9 et 10. Une légende y est attachée. L'A.M. du 23/05/1912 ne comporte ni périmètre, ni préconisations réglementaires de gestion de ce site classé. Aucun texte administratif n'est intervenu depuis à ce sujet.

(**) **Monument Montavon** : obélisque érigée en 1946 à la mémoire d'Edouard MONTAVON, Maire en exercice de la commune de Vandoncourt et Résistant, à l'endroit où il a été fusillé par les Allemands le 19 août 1944, dans l'actuelle parcelle 48.

- **Equipements structurants existants par sites**

Le GR 5, les circuits de randonnée et les chemins d'accès aux sites majeurs (Pont Sarrazin, Monument Montavon) sont balisés et régulièrement entretenus.

La légende du Pont Sarrazin est relatée sur un panneau explicatif situé en forêt.

Les abords du Monument Montavon ont fait l'objet d'un aménagement paysager destiné à restaurer et à préserver son environnement initial.

A la jonction des accès principaux, une pelouse sèche de plus d'un hectare (Parcelle 51) est laissée à la disposition du public (pique-nique, ...). Elle bénéficie d'un entretien régulier par une fauche tardive annuelle.

Avant l'entrée de la forêt, à 100 m de la parcelle 9, un point de vue panoramique est aménagé dans une pelouse communale, avec une table d'orientation. A 515 m d'altitude, il offre une vue dégagée à l'ouest et au nord-ouest, sur tout le Pays de Montbéliard, et jusqu'aux Avant-Monts Jurassiens et Vosges Saônoises en arrière-plan.

• Sensibilités paysagères

Sur 80 % de sa surface, la forêt de Vandoncourt présente un intérêt paysager classique pour un département à fort taux de boisement.

La sensibilité paysagère interne est modérée à forte sur tous les sites répertoriés au § précédent.

La RD 480, à l'ouest, et la route communale qui rejoint la RD 148, à l'est, induisent une sensibilité externe modérée.

La sensibilité externe est la plus élevée pour les 3 secteurs suivants :

- la route d'accès au Pont Sarrazin par la reculée, enclavée dans le fond du vallon, qui dessert également 2 bâtiments privés : un restaurant et un chenil,
- les premières maisons du village sont installées en lisière ouest des parcelles 4 et 5,
- l'Etang de Cayenne et le chalet de la société de pêche sont situées au pied des parcelles 2 et 3.

• Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

Un **projet de parc éolien** est à l'étude, aux confins des communes d'Abbévillers et de Vandoncourt. Ce projet a reçu l'aval des 2 municipalités. S'il aboutit, la forêt communale de Vandoncourt pourrait être concernée par l'implantation de plusieurs éoliennes, a priori localisées vers les parcelles 39 à 42.

Voir carte 4.7 : carte des sensibilités paysagères

B - Ressource en eau potable

• Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage	Localisation (éventuellement hors forêt)
Captage "du Bas des Fonds" (eau non potable)	Propriété privée (Japy Frères) cadastrée B 264-265 formant 2 micro-enclaves (278 m ² + 1500 m ²) dans la parcelle forestière n° 9.
La Commune envisage l'acquisition de ces 2 micro-parcelles, si l'opportunité se présente.	

• Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat	rapproché	éloigné	
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

• Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.

Sans objet

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	239				239

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
- Fertilité élevée sur 45 % de la surface, moyenne sur 45 %, faible sur 10 %.	- objectif prioritaire : production de bois d'oeuvre feuillu, de bois d'oeuvre et d'industrie résineux, et de bois de feu.
- Forêt présentant des contextes stationnels et topographiques variés.	- vocations à long terme à répartir sur 2 essences principales objectif : chêne sessile, hêtre (+ éventuellement sapin à altitude > à 550 m).
- Un recul du chêne sessile sur cette forêt, notamment constaté dans les jeunes peuplements, desquels il a quasiment disparu, supplanté par le hêtre.	- sur les stations qui lui sont favorables (cf. § 1.2.1-B), . dans les peuplements adultes, orienter systématiquement les martelages au profit du chêne, aussi bien en amélioration qu'en régénération, . dans les très jeunes peuplements, orienter les travaux sylvicoles pour sa préservation et sa croissance. . le réintroduire après coupes rases d'épicéas, et l'utiliser en compléments de régénération feuillue.
- Des peuplements feuillus adultes issus de TSF présentant parfois une forte hétérogénéité : zones à dominantes de catégories BM, ou BM/SB, ou GB/(TGB) à contours perceptibles.	- de façon à éviter d'importants sacrifices d'exploitabilité, scinder les parcelles concernées en UG (= sous-parcelles) de régénération (zones à GB/TGB) et UG d'amélioration (zones à BM et BM/GB), sans pointillisme excessif.
- Environ 30 ha de jeunes peuplements feuillus.	- poursuite des travaux sylvicoles et mise en œuvre des premières éclaircies, sylviculture dynamique.
- 27,38 ha de peuplement ouvert sur semis.	- terminer sans tarder la régénération entamée.
- 9 ha de plantations d'épicéa âgées d'environ 40 ans, fragilisées (+ de 4 ha de trouées à reboiser), et dont la durée de survie est estimée à 40 ans au maximum (persistance du risque "scolytes").	- enclencher leur renouvellement dès cette (fin de) période, et poursuivre à leur égard une sylviculture dynamique jusqu'à leur récolte, qui devrait se concentrer sur la période suivante.
Fonction écologique	
- 1% de la surface sur station à très faible fertilité, et sur pente forte.	- classement "hors sylviculture" des 3 zones concernées.
- Îlots de vieux bois.	- le conseil municipal retient la proposition de créer 2 îlots de vieillissement : parcelles 7 et 11.
- Sols à texture limoneuse sensibles au tassement en période et humide (cf. § 1.2.1-B).	- application des consignes d'exploitation du guide "PROSOL" (notamment mise en place de cloisonnements).
- Impact du changement climatique.	- sylviculture dynamique, adaptation des essences aux stations et favorisation du mélange des essences
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, affouage, cynégétique...)	
- Pratique de l'affouage fortement ancrée, besoins actuellement soutenus, voire en augmentation.	- permettra de respecter le rythme des mises en régénération (relevé de couvert) et 1 ^{ères} éclaircies feuillues.
- Présence d'un Site classé, d'un lieu de mémoire, de zones et circuits dédiés à l'accueil du public, - Impact paysager modéré à fort sur quelques zones exposées en vision interne et/ou externe.	- les parcelles les plus concernées par ces contraintes, souvent associées, seront traitées en futaie irrégulière. - pour le surplus de la forêt, traitée en futaie régulière, des techniques sylvicoles et des règles de culture adaptées intégreront la prise en compte de ces contraintes.
Infrastructure	
- Réseau de desserte adapté, en bon état, et globalement suffisant.	- entretien de la desserte existante, - projet d'amélioration de l'accès à la bordure ouest de la forêt (étude foncière en cours).

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	199,19	214,60
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	35,94	23,37
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	235,13	237,97
Hors sylviculture de production	3,96	
Total : surface retenue pour la gestion	239,09	237,97

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	% surface	Surface en sylviculture	Age retenu	Ø retenu (selon station)	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Hêtre	56,5 %	130,87	100	60 cm	Chêne sessile, sapin , érables, frêne, tilleul, merisier, ...	5 - 6 - 20 - 22
Hêtre (îlot de vieillissement)	1,5 %	3,96	150	85 cm	Pin noir d'Autriche, ch. sessile , érables, tilleul, merisier, alisier ...	5 - 6
Chêne sessile	40 %	95,57	140	65 cm	Hêtre , ér. syco, merisier, sapin , tilleul, al. torminal, ...	7
Chêne sessile	2 %	4,73	140	65 cm	Chêne pédonculé , frêne, hêtre, merisier, ér. syco, al. torminal ...	28
Sapin pectiné	stations 6 et 7 : au-dessus de 550 m d'altitude, le SAPIN pectiné pourra être retenu comme essence-objectif associée, notamment dans les parcelles actuellement à dominante résineuse.					
Surface totale en sylviculture		235,13				

Les âges et les diamètres d'exploitabilité sont conformes aux normes habituellement admises dans le Schéma Régional d'Aménagement de Franche-Comté.

Justifications et commentaires :

Le HÊTRE, bien adapté à la plupart des stations, reste l'essence objectif majoritaire sur la forêt (58%). Le CHÊNE SESSILE, par sa plasticité et sa résistance accrue aux aléas climatiques, sera l'essence objectif à long terme sur 42 % de la forêt, au-dessous de 550 m d'altitude. Il sera toutefois nécessaire de le favoriser énergiquement lors des travaux et des martelages, pour qu'il ne soit pas dominé par le hêtre.

Pour le SAPIN PECTINE : lorsque l'altitude est supérieure à 550 m, il peut être retenu comme essence-objectif associée, notamment au hêtre, aux feuillus précieux, voire à l'épicéa. Ceci correspond à des peuplements où il est déjà présent (parcelles 40 à 42, et 45 à 47), voire dominant (parcelles 57 à 60). Il peut également jouer un rôle d'accompagnement au-dessous de 550 m.

Carte des essences objectifs : Voir carte 4.9

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme					Essences d'accompagnement	Stations concernées
Essence non adaptée	% surface	Surface en sylviculture	Age retenu	Ø retenu		
Epicéa commun	12 %	27,41 ha	70	45 cm	Sapin pectiné , feuillus précieux	6 - 7

Sur cette forêt, il est légitime de conserver une partie à vocation résineuse ($\pm 20\%$), s'il s'agit du sapin pectiné, du pin noir ou du pin sylvestre.

Pour l'épicéa, il peut être retenu en accompagnement du sapin pectiné. Des premières éclaircies intensives ont probablement permis de limiter jusqu'à maintenant les dépérissements importants dus aux scolytes, qui restent cependant présents à l'état endémique. Des attaques plus massives restent donc à craindre. Il convient de poursuivre cette sylviculture dynamique jusqu'à la récolte de ces peuplements, à programmer dès que leur diamètre moyen atteindra 45 cm. Leur renouvellement se fera au bénéfice du hêtre, du chêne sessile, des feuillus précieux, voire du sapin pectiné.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer** (voir Annexe 5.11 : notes de calcul)

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		44,58 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		37,73 ha	
Surface d'équilibre (Se)		34,20 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		46,87 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		Sans objet	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	24,66 ha	Niveau prévu à mi-période 15,91 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	46,87 ha	24,03 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		4,31 ha 0,00 ha	
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		52,69 ha	

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0,00 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	11,25 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitab. ou ne peuvent plus gagner à vieillir	11,25 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	22,08 ha

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Néant.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Bien que les peuplements feuillus concernés soient parsemés de quelques trouées de régénération bien venante, ils présentent globalement un capital sur pied supérieur à la norme admise en futaie irrégulière (18 m²/ha à mi-rotation). Cette légère surcapitalisation entraîne un déficit modéré en "surface avec une régénération satisfaisante" (aux stades semis, fourrés, gaulis), et un déficit plus marqué en perches d'avenir.

Structure générale des peuplements		globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Valeurs observées	Cible future	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	21,5 m ² /ha	18 m ² /ha	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	36 %	> 40 %	
Densité de perches d'avenir	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	8	15	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		3,20 ha		

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

La forêt de Vandoncourt n'est pas concernée par ces types de traitement.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupes	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface totale gestion	dont surface en sylviculture	Surface totale par groupe	Surface totale en sylviculture par groupe
IRREGULIER MODERE	IRmod	1	1_im	1,81	1,44	0,00	
	IRmod	2	2_im	2,46	2,14	0,00	
	IRmod	3	3_im	1,27	1,27	0,00	
	IRmod	4	4_im	2,26	2,13	0,00	
	IRmod	5	5_im	1,74	1,74	0,00	
	IRmod	6	6_im	2,36	2,36	0,00	
	IRmod	8	8_im	1,40	1,30	0,00	
	IRmod	9	9_im	4,97	3,44	0,00	
	IRmod	10	10_im	4,22	4,22	0,00	
	IRmod	35	35_im	3,65	3,65	0,00	
	IRmod	49	49_im	1,04	1,04	0,00	
IRmod	52	52_im	2,98	2,98	0,00		
IRmod	61	61_im	4,27	4,27	34,43	31,98	
VIEILLIS	VIEIL	7	7_v	1,87	1,87	0,00	
SEMENT	VIEIL	11	11_v	2,09	2,09	3,96	3,96

REGENERATION	REGE	12	12_r	3,40	3,40	0,00	
	REGE	13	13_r	2,87	2,87	0,00	
	REGE	14	14_r	6,44	6,44	0,00	
	REGE	15	15_r	3,89	3,89	0,00	
	REGE	18	18_r	1,82	1,82	0,00	
	REGE	22	22_r	4,88	4,88	0,00	
	REGE	26	26_r	2,72	2,72	0,00	
	REGE	28	28_r	4,93	4,93	0,00	
	REGE	29	29_r	3,70	3,70	0,00	
	REGE	30	30_r	4,23	4,23	0,00	
	REGE	31	31_r	4,12	4,12	0,00	
	REGE	45	45_r	3,36	3,36	0,00	
	REGE	46	46_r	3,02	3,02	0,00	
	REGE	47	47_r	1,80	1,80	51,18	51,18
AMELIORATION RESINEUSE	AMELR	13	13_ar	0,33	0,33	0,00	
	AMELR	32	32_ar	1,63	1,63	0,00	
	AMELR	34	34_ar	0,70	0,70	0,00	
	AMELR	36	36_ar	2,93	2,93	0,00	
	AMELR	40	40_ar	5,75	5,75	0,00	
	AMELR	41	41_ar	5,93	5,93	0,00	
	AMELR	42	42_ar	6,67	6,67	0,00	
	AMELR	45	45_ar	1,75	1,75	0,00	
	AMELR	46	46_ar	1,13	1,13	0,00	
	AMELR	47	47_ar	2,31	2,31	0,00	
	AMELR	48	48_ar	1,79	1,79	0,00	
	AMELR	57	57_ar	4,40	4,40	0,00	
	AMELR	58	58_ar	2,26	2,26	0,00	
	AMELR	59	59_ar	4,31	4,31	0,00	
AMELR	60	60_ar	1,66	1,66	43,55	43,55	
AMELIORATION FEUILLUE rotation cible : 10 ans	AMEL2	16	16_a2	3,85	3,85	0,00	
	AMEL2	17	17_a2	5,28	5,28	0,00	
	AMEL2	18	18_a2	3,61	3,61	0,00	
	AMEL2	20	20_a2	3,15	3,15	0,00	
	AMEL2	21	21_a2	4,62	4,62	0,00	
	AMEL2	23	23_a2	7,42	7,42	0,00	
	AMEL2	24	24_a2	4,51	4,51	0,00	
	AMEL2	25	25_a2	3,86	3,86	0,00	
	AMEL2	26	26_a2	1,29	1,29	0,00	
	AMEL2	37	37_a2	3,08	3,08	0,00	
	AMEL2	38	38_a2	4,96	4,96	0,00	
	AMEL2	39	39_a2	3,93	3,93	0,00	
	AMEL2	43	43_a2	4,90	4,90	0,00	
	AMEL2	44	44_a2	4,49	4,49	0,00	
	AMEL2	53	53_a2	2,43	2,43	0,00	
	AMEL2	54	54_a2	4,00	4,00	0,00	
AMEL2	55	55_a2	4,16	4,16	69,54	69,54	
AMELIO. FEUILLUE rotation cible 8 ans	AMEL1	19	19_a1	1,06	1,06	0,00	
	AMEL1	32	32_a1	1,73	1,73	0,00	
	AMEL1	33	33_a1	3,59	3,59	0,00	
	AMEL1	34	34_a1	2,22	2,22	8,60	8,60
JEUNESSE	JEU	19	19_j	1,42	1,42	0,00	
	JEU	27	27_j	5,17	5,17	0,00	
	JEU	47	47_j	1,92	1,92	0,00	
	JEU	48	48_j	6,11	5,95	0,00	
	JEU	49	49_j	2,36	2,36	0,00	
	JEU	50	50_j	4,95	4,95	0,00	
	JEU	56	56_j	4,55	4,55	26,48	26,32
Hors sylv.	EMPR	51	51_e	1,35	0,00	1,35	0,00
TOTAL				239,09	235,13	239,09	235,13

Cas du groupe de régénération

Libellé groupe	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface totale gestion	dont surface en sylviculture	Surface déjà régénérée	Surface non concernée	surface déjà ouverte à terminer (S1)	Surf. ouverte à ne pas terminer (S2)	Surface à ouvrir et à terminer (S3)	Surf. à entamer (S4)	Surface totale par groupe	Essences-objectif (voir carte 4.9)	Observations : durée prévisible de la régénération
REGENERATION	REGE	12	12_r	3,40	3,40			3,40					hêtre	2 à 5 ans
	REGE	13	13_r	2,87	2,87			2,87					hêtre	2 à 5 ans
	REGE	14	14_r	6,44	6,44					6,44			hêtre	6 à 12 ans
	REGE	15	15_r	3,89	3,89			3,89					hêtre - chêne	2 à 5 ans
	REGE	18	18_r	1,82	1,82					1,82			hêtre	6 à 12 ans
	REGE	22	22_r	4,88	4,88					4,88			hêtre - chêne	6 à 12 ans
	REGE	26	26_r	2,72	2,72					2,72			hêtre - sapin	6 à 12 ans
	REGE	28	28_r	4,93	4,93					4,93			hêt.-chê.-sapin	6 à 12 ans
	REGE	29	29_r	3,70	3,70			3,70					hêt.-chê.-sapin	2 à 5 ans
	REGE	30	30_r	4,23	4,23			4,23					hêt.-chê.-sapin	2 à 5 ans
	REGE	31	31_r	4,12	4,12			4,12					hêtre - chêne	2 à 5 ans
	REGE	45	45_r	3,36	3,36					3,36			hêt.-chê.-sapin	2 à 5 ans
	REGE	46	46_r	3,02	3,02					3,02			hêt.-chê.-sapin	2 à 5 ans
	REGE	47	47_r	1,80	1,80					1,80			hêt.-chê.-sapin	2 à 5 ans
TOTAL				51,18	51,18			22,21		28,97		51,18		

Carte d'aménagement : voir carte 4.10

B - Constitution de divisions

La forêt ne comporte pas de divisions.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Les éléments linéaires (routes, périmètre, ...) ne font pas l'objet de classement spécifique.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Les éléments ponctuels (équipements d'accueil du public, de desserte, ...) ne font pas l'objet de classement spécifique.

2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

• Etat des lieux

Le "Procès-verbal de vérification des limites" a été établi en mai 2006 selon la procédure en vigueur relative à la surveillance des limites. Un exemplaire a été transmis à Monsieur le Maire en septembre 2006, avec un plan de bornage.

Au cours de l'été 2009, les quelques courts segments classés L3 (limites non identifiées, non matérialisées) ont fait l'objet d'une recherche spécifique pour vérification et remise en état.

Tous les périmètres sont actuellement matérialisés et régulièrement entretenus.

• Les principaux types d'actions envisageables sont :

* Périmètre :

Surveiller les limites en permanence. Les vérifier régulièrement selon la procédure en vigueur.

Entretien des limites classées L1 (limites identifiables, matérialisées).

Recréer les limites classées L2 (limites difficilement identifiables mais matérialisées).

Faire délimiter les zones classées L3 (limites non identifiées, non matérialisées).

* Parcellaire :

Entretien des lignes de parcelles : repérage à la peinture, au niveau des lignes séparatives de parcelles, et des unités de gestion.

Renouvellement des plaques de parcelles : fourniture et pose.

Total pour le foncier : 10 000 € soit en moyenne 500 €/an dont 300 €/an en Entretien.
200 €/an en Investissement.

• Développement éventuel des revenus liés aux concessions

Néant.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les règles de cultures générales sont détaillées dans le Schéma Régional d'Aménagement de Franche-Comté, dans le Guide de sylviculture du Hêtre en Franche-Comté (04/1996), dans le Guide des Chênaies Continentales (06/2008), dans le Référentiel des Hêtraies Continentales conduites en Futaie Régulière (11/2011), et dans les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles.

B - Coupes

- Programme de coupes : cas des coupes programmables par années

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	Parcelle	Surface totale	G à prélever
2013	2_im	2,14	IRR	IA.FXX	65	139		0	139	2003		2	2,46	10,8
2013	21_a2	4,62	AMEL	CA.FXX	50	231		0	231	2001		21	4,62	18,0
2013	53_a2	2,43	AMEL	CA.FXX	40	97	5	12	109	2002		53	2,43	8,5
2013	54_a2	4,00	AMEL	CA.FXX	45	180		0	180	2002		54	4,00	14,0
2014	1_im	1,44	IRR	IA.FXX	40	58		0	58	2003		1	1,81	4,5
2014	3_im	1,27	IRR	IA.FXX	55	70		0	70	2003		3	1,27	5,4
2014	55_a2	4,16	AMEL	CA.FXX	50	208		0	208	2004		55	4,16	16,2
2015	18_a2	3,61	AMEL	CA.FXX	45	162		0	162	2004		18	3,61	12,7
2015	25_a2	3,86	AMEL	CA.FXX	50	193		0	193	2003		25	3,86	15,0
2015	26_a2	1,29	AMEL	CA.FXX	50	65		0	65	2005		26	1,29	5,0
2015	35_im	3,65	IRR	IA.FXX	45	164		0	164	2003		35	3,65	12,8
2016	43_a2	4,90	AMEL	CA.FXX	45	221	10	49	270	2005		43	4,90	21,0
2016	44_a2	4,49	AMEL	CA.FXX	40	180	15	67	247	2006		44	4,49	19,2
2016	59_ar	4,31	E	FA.RXX		0	60	259	259	2008		59	4,31	20,2
2016	60_ar	1,66	E	FA.RXX		0	60	100	100	2008		60	1,66	7,8
2017	13_ar	0,33	E	FA.RXX		0	25	8	8	2009		13	0,33	0,6
2017	24_a2	4,51	AMEL	CA.FXX	50	226		0	226	2006		24	4,51	17,6
2017	32_a1	1,73	E	FA.FXX	20	35		0	35	2009		32	1,73	2,7
2017	32_ar	1,63	E	FA.RXX		0	25	41	41	2009		32	1,63	3,2
2017	33_a1	3,59	E	FA.FXX	20	72		0	72	2009		33	3,59	5,6
2017	34_a1	2,22	E	FA.FXX	20	44		0	44	2009		34	2,22	3,5
2017	34_ar	0,70	E	FA.RXX		0	25	18	18	2009		34	0,70	1,4
2017	39_a2	3,93	AMEL	CA.FXX	50	197		0	197	2006		39	3,93	15,3
2018	4_im	2,13	IRR	IA.FXX	50	107		0	107	2007		4	2,26	8,3
2018	5_im	1,74	IRR	IA.FXX	50	87		0	87	2007		5	1,74	6,8
2018	6_im	2,36	IRR	IA.FXX	60	142		0	142	2007		6	2,36	11,0
2018	7_v	1,87	IRR	CA.FXX	35	65		0	65	2007		7	1,87	5,1
2018	61_im	4,27	IRR	IA.FXX	45	192		0	192	2007		61	4,27	15,0
2019	36_ar	2,93	AMEL	FA.RXX	10	29	50	147	176	2009		36	2,93	13,7
2019	37_a2	3,08	AMEL	CA.FXX	15	46	45	139	185	2009		37	3,08	14,4
2019	57_ar	4,40	E	FA.RXX		0	60	264	264	2011		57	4,40	20,6
2019	58_ar	2,26	E	FA.RXX		0	60	136	136	2011		58	2,26	10,6
2020	20_a2	3,15	AMEL	CA.FXX	50	158		0	158	2010		20	3,15	12,3
2020	38_a2	4,96	AMEL	CA.FXX	50	248		0	248	2009		38	4,96	19,3
2020	45_ar	1,75	E	FA.RXX		0	60	105	105	2012		45	1,75	8,2
2020	46_ar	1,13	E	FA.RXX		0	60	68	68	2012		46	1,13	5,3
2020	47_ar	2,31	E	FA.RXX		0	60	139	139	2012		47	2,31	10,8
2020	48_ar	1,79	AMEL	FA.RXX	15	27	45	81	107	2011		48	1,79	8,4
2021	8_im	1,30	IRR	IA.FXX	45	59		0	59	2011		8	1,40	4,6
2021	9_im	3,44	IRR	IA.FXX	65	224		0	224	2011		9	4,97	17,4
2021	10_im	4,22	IRR	IA.FXX	50	211		0	211	2011		10	4,22	16,4
2021	40_ar	5,75	E	FA.RXX		0	55	316	316	2012		40	5,75	24,6
2021	41_ar	5,93	E	FA.RXX		0	55	326	326	2012		41	5,93	25,4
2021	42_ar	6,67	E	FA.RXX		0	55	367	367	2012		42	6,67	28,6
2021	49_im	1,04	IRR	IA.FXX	35	36		0	36	2012		49	1,04	2,8

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	Parcelle	Surface totale	G à prélever
2022	16_a2	3,85	AMEL	CA.FXX	45	173		0	173	2010		16	3,85	13,5
2022	17_a2	5,28	AMEL	CA.FXX	45	238		0	238	2010		17	5,28	18,5
2022	23_a2	7,42	AMEL	CA.FXX	55	408		0	408	2011		23	7,42	31,8
2022	52_im	2,98	IRR	IA.FXX	40	119		0	119	2012		52	2,98	9,3
2023	2_im	2,14	IRR	IA.FXX	65	139		0	139	2013		2	2,46	10,8
2023	19_a1	1,06	E	FA.FXX	20	21		0	21	travaux		19	1,06	1,7
2023	21_a2	4,62	AMEL	CA.FXX	50	231		0	231	2013		21	4,62	18,0
2023	53_a2	2,43	AMEL	CA.FXX	45	109		0	109	2013		53	2,43	8,5
2023	54_a2	4,00	AMEL	CA.FXX	45	180		0	180	2013		54	4,00	14,0
2024	1_im	1,44	IRR	IA.FXX	45	65		0	65	2014		1	1,81	5,1
2024	3_im	1,27	IRR	IA.FXX	55	70		0	70	2014		3	1,27	5,4
2024	55_a2	4,16	AMEL	CA.FXX	50	208		0	208	2014		55	4,16	16,2
2024	59_ar	4,31	E	FA.RXX		0	60	259	259	2016		59	4,31	20,2
2024	60_ar	1,66	E	FA.RXX		0	60	100	100	2016		60	1,66	7,8
2025	11_v	2,09	IRR	IA.RXX	10	21	25	52	73	2009		11	2,09	5,7
2025	18_a2	3,61	AMEL	CA.FXX	45	162		0	162	2015		18	3,61	12,7
2025	25_a2	3,86	AMEL	CA.FXX	50	193		0	193	2015		25	3,86	15,0
2025	26_a2	1,29	AMEL	CA.FXX	50	65		0	65	2015		26	1,29	5,0
2025	35_im	3,65	IRR	IA.FXX	45	164		0	164	2015		35	3,65	12,8
2026	13_ar	0,33	E	FA.RXX		0	30	10	10	2017		13	0,33	0,8
2026	32_a1	1,73	E	FA.FXX		0	25	43	43	2017		32	1,73	3,4
2026	32_ar	1,63	E	FA.RXX		0	30	49	49	2017		32	1,63	3,8
2026	33_a1	3,59	E	FA.FXX		0	25	90	90	2017		33	3,59	7,0
2026	34_a1	2,22	E	FA.FXX		0	25	56	56	2017		34	2,22	4,3
2026	34_ar	0,70	E	FA.RXX		0	30	21	21	2017		34	0,70	1,6
2026	43_a2	4,90	AMEL	CA.FXX	45	221	10	49	270	2016		43	4,90	21,0
2026	44_a2	4,49	AMEL	CA.FXX	40	180	15	67	247	2016		44	4,49	19,2
2027	24_a2	4,51	AMEL	CA.FXX	50	226		0	226	2017		24	4,51	17,6
2027	39_a2	3,93	AMEL	CA.FXX	50	197		0	197	2017		39	3,93	15,3
2027	57_ar	4,40	E	FA.RXX		0	60	264	264	2019		57	4,40	20,6
2027	58_ar	2,26	E	FA.RXX		0	60	136	136	2019		58	2,26	10,6
2028	4_im	2,13	IRR	IA.FXX	50	107		0	107	2018		4	2,26	8,3
2028	5_im	1,74	IRR	IA.FXX	50	87		0	87	2018		5	1,74	6,8
2028	6_im	2,36	IRR	IA.FXX	60	142		0	142	2018		6	2,36	11,0
2028	45_ar	1,75	E	FA.RXX		0	60	105	105	2020		45	1,75	8,2
2028	46_ar	1,13	E	FA.RXX		0	60	68	68	2020		46	1,13	5,3
2028	47_ar	2,31	E	FA.RXX		0	60	139	139	2020		47	2,31	10,8
2028	48_ar	1,79	AMEL	FA.RXX	15	27	45	81	107	2020		48	1,79	8,4
2028	61_im	4,27	IRR	IA.FXX	45	192		0	192	2018		61	4,27	15,0
2029	36_ar	2,93	AMEL	FA.RXX	10	29	50	147	176	2019		36	2,93	13,7
2029	37_a2	3,08	AMEL	CA.FXX	15	46	45	139	185	2019		37	3,08	14,4
2029	40_ar	5,75	E	FA.RXX		0	55	316	316	2021		40	5,75	24,6
2029	41_ar	5,93	E	FA.RXX		0	55	326	326	2021		41	5,93	25,4
2029	42_ar	6,67	E	FA.RXX		0	55	367	367	2021		42	6,67	28,6
2030	7_v	1,87	IRR	CA.FXX	35	65		0	65	2018		7	1,87	5,1
2030	20_a2	3,15	AMEL	CA.FXX	50	158		0	158	2020		20	3,15	12,3
2030	27_j	5,17	E	FA.FXX	15	78		0	78	travaux		27	5,17	6,0
2030	38_a2	4,96	AMEL	CA.FXX	50	248		0	248	2020		38	4,96	19,3
2030	48_j	5,95	E	FA.FXX	15	89		0	89	travaux		48	6,11	7,0
2030	50_j	4,95	E	FA.FXX	15	74		0	74	travaux		50	4,95	5,8

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe	observations	Parcelle	Surface totale	G à prélever
2031	8_im	1,30	IRR	IA.FXX	45	59		0	59	2021		8	1,40	4,6
2031	9_im	3,44	IRR	IA.FXX	60	206		0	206	2021		9	4,97	16,1
2031	10_im	4,22	IRR	IA.FXX	50	211		0	211	2021		10	4,22	16,4
2031	19_a1	1,06	E	FA.FXX	30	32		0	32	2023		19	1,06	2,5
2031	19_j	1,42	E	FA.FXX	20	28		0	28	travaux		19	1,42	2,2
2031	49_im	1,04	IRR	IA.FXX	35	36		0	36	2021		49	1,04	2,8
2031	49_j	2,36	E	FA.FXX	15	35		0	35	travaux		49	2,36	2,8
2031	56_j	4,55	E	FA.FXX	15	68		0	68	travaux		56	4,55	5,3
2032	16_a2	3,85	AMEL	CA.FXX	45	173		0	173	2022		16	3,85	13,5
2032	17_a2	5,28	AMEL	CA.FXX	45	238		0	238	2022		17	5,28	18,5
2032	23_a2	7,42	AMEL	CA.FXX	55	408		0	408	2022		23	7,42	31,8
2032	52_im	2,98	IRR	IA.FXX	40	119		0	119	2022		52	2,98	9,3
2032	59_ar	4,31	E	FA.RXX		0	60	259	259	2024		59	4,31	20,2
2032	60_ar	1,66	E	FA.RXX		0	60	100	100	2024		60	1,66	7,8

Règles de culture particulières

Dans le groupe de régénération :

- Mise en place de cloisonnements d'exploitation dès la première coupe de régénération, lorsque le relief le permet.
- Suivre les coupes selon l'ordre de priorité établi dans le programme des coupes.
- Parcelles 12, 13, 15, 29, 30 et 31 (peuplement ouvert sur semis) : terminer la récolte des semenciers dans les meilleurs délais.
- Parcelles 14, 18, 22 et 26 : régénération naturelle par coupes progressives, étalées sur 5 à 10 ans. Dès la coupe d'ensemencement, favoriser les semenciers de chênes et de feuillus précieux, afin de préserver le mélange d'essences.
- Parcelles 45, 46 et 47 : sauf en cas de problème sanitaire important, cette jeune futaie d'épicéas ne sera régénérée qu'en fin de période (entre 2028 et 2032) par coupe(s) rase(s), éventuellement en plusieurs tranches, suivie(s) de replantation (cf. § 2.2.2).
- Avant cette phase de régénération, **ces parcelles 45, 46 et 47 seront parcourues par une dernière éclaircie, vers exercice 2020 (± 1)**. Les volumes ainsi récoltés seront décomptés de la possibilité régénération.

Dans le groupe d'amélioration :

- Jeunes peuplements résineux et feuillus déjà cloisonnés : éclaircies fortes à rotation-cible de 8 ans.
- Peuplements feuillus adultes : coupes d'amélioration classiques, visant à favoriser le mélange d'essences en travaillant au profit des chênes et des feuillus précieux, ainsi que des quelques bouquets de sapins.

Dans le groupe de jeunesse :

- Des travaux sylvicoles plus ou moins importants sont encore indispensables sur toutes les parcelles de ce groupe : voir § 2.5.2-D.
- Une 1^{ère} éclaircie devra intervenir dès que la hauteur dominante du peuplement atteindra 14 m. Un cloisonnement d'exploitation sera installé. La rotation des coupes sera de 6 à 8 ans.
- Pour favoriser la biodiversité, on appliquera de la même façon les consignes citées ci-dessus pour le groupe d'amélioration, et ci-dessous pour le groupe irrégulier.

Dans le groupe irrégulier :

On vise à atteindre un peuplement avec les caractéristiques suivantes :

- Richesse : pour une hêtraie, la surface terrière objectif est comprise **entre 16 et 20 m²/ha** (après/avant coupe).

- Renouveaulement : Les valeurs classiquement admises estiment que le renouvellement se fait de façon correcte avec 15 perches d'avenir par hectare soit 150 à 200 perches viables par hectare. Sur une placette de 15 m de rayon (7 ares) ces valeurs donnent 11 à 15 perches viables par placette, 1 à 2 perches d'avenir par placette.
- Passage à la futaie de 3 à 4 tiges / ha / an.
- Structure : sans forcer la structure, un objectif à long terme est (en nombre de tiges) : 25% de Gros Bois, 40 % de Bois Moyens, et 35% de Petits Bois.

Autant que possible, lors de l'établissement de la fiche préparatoire avant chaque martelage, une description précise de chaque parcelle, étayée d'un relevé à la plaquette relascopique réalisé sur plusieurs points (au moins 1 point par ha) sera effectuée, afin de connaître plus finement son état et de définir l'intensité et les orientations de l'opération.

L'objectif de ce groupe est de maintenir un boisement pérenne, en bon état sanitaire, et constitué de produits de qualité, avec un objectif paysager important.

Les règles applicables :

- la surface terrière actuelle est de **21,5 m²/ha** (+/- 2,5 m²/ha), très variable selon les parcelles. Avec un prélèvement en éclaircie de 0,4 à 0,7 m²/ha/an, adapté à chaque parcelle, et des rotations de 10 ans, la surface terrière en fin d'aménagement devrait se rapprocher de la surface terrière objectif.

Le prélèvement ne devrait pas être inférieur 4 à 5 m²/ha et à 25% du capital par passage. L'objectif est d'approcher **16 m²** de surface terrière par hectare **après** exploitation.

- Les opérations sylvicoles dans ce groupe combineront les divers types d'interventions :
 - . Récolter les arbres en fonction de leur valeur individuelle, aux dimensions optimales d'exploitabilité et en évitant les sacrifices d'exploitabilité.
 - . Travailler au profit des meilleures tiges, en réalisant des éclaircies dans les PB et BM, et en favorisant les essences minoritaires intéressantes.
 - . Respect scrupuleux des perches et petits bois d'avenir.
 - . Le relief et la nature du sol n'autorisent la mise en place de cloisonnements d'exploitation que dans les parcelles 4, 5, 6, 35, 52 et 61.
 - .. Veiller à maintenir un mélange satisfaisant, en particulier en favorisant à chaque occasion possible les jeunes tiges de feuillus précieux et de chênes.

Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Années	Unité de gestion		Unité de programmation	Classements	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
	P ^{lle}	UG							
Période 1 2013-2017	12	12_r		REGE	CA.FXX	RD	3,40	3,40	opportunité et périodicité
	13	13_r		REGE	CA.FXX	RD	2,87	2,87	
	15	15_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	3,89	3,89	
	18	18_r		REGE	CA.FXX	RE/RS	1,82	1,82	
	29	29_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	3,70	3,70	
	30	30_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	4,23	4,23	
	31	31_r		REGE	CA.FXX	RD	4,12	4,12	
Période 2 2018-2022	14	14_r		REGE	CA.FXX	RE/RS	6,44	6,44	des fructifications
	18	18_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	1,82	1,82	
	26	26_r		REGE	CA.FXX	RE/RS	2,72	2,72	
	28	28_r		REGE	CA.FXX	RE/RS	4,93	4,93	
Période 3 2023-2027	14	14_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	6,44	6,44	(glandées-fainées) puis développement
	22	22_r		REGE	CA.FXX	RE/RS	4,88	4,88	
	26	26_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	2,72	2,72	
	28	28_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	4,93	4,93	
Période 4 2028-2032	22	22_r		REGE	CA.FXX	RS/RD	4,88	4,88	des semis
	45	45_r		REGE	FA.RXX	RA	3,36	1,68	
	46	46_r		REGE	FA.RXX	RA	3,02	1,32	
	47	47_r		REGE	FA.RXX	RA	1,80	0,87	

Cas des coupes conditionnelles

Aucune coupe conditionnelle n'est prévue pendant cette période.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter (seuil précomptage : $\varnothing \geq$ à 17,5 cm)		Volume aménagement à récolter (tiges + houppiers) (seuil précomptage : $\varnothing \geq$ à 17,5 cm)		Volume des tiges non précomptables à récolter : perches et taillis (de $\varnothing <$ à 17,5 cm)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
<i>Régénération</i>	42,4	840,0	544	10880	23	460
<i>Jeunesse</i>	1,5	29,1	19	373	11	220
<i>Amélioration 1</i>	1,5	30,6	20	392	10	200
<i>Amélioration 2</i>	27,2	545,0	350	6992	0	0
<i>Irrégulier</i>	12,5	249,7	160	3204	6	120
<i>Amélioration résineuse</i>	20,4	407,5	261	5228	0	0
<i>Vieillessement</i>	0,8	15,9	10	204	0	0
Totaux	106	2118	1364	27273	50	1000

Volume Présumé Réalisable TOTAL = 1364 m³/an, soit 5,80 m³/ha/an, en volume aménagement

Volume Présumé Réalisable TOTAL = 1414 m³/an, soit 6,01 m³/ha/an, en volume commercial

Voir annexe 5.8 : tarif de cubage SR12 et passage de G (surface terrière) en V (volume)

Voir annexe 5.12 : calcul des possibilités

- **Mode de suivi de la récolte**

La récolte est suivie en volume commercial, qui est estimé égal au volume aménagement (SR 12) pour toutes les tiges précomptables ($\varnothing \geq$ à 17,5 cm), et auquel s'ajoute le volume des tiges non précomptables ($\varnothing <$ à 17,5 cm : perches feuillues et résineuses + taillis).

La proportion de houppier dans ce volume est estimée à 50 % pour le hêtre, à 40 % pour toutes les autres essences feuillues, et à 10 % pour les résineux.

La répartition par essences et par catégories de produit est détaillée dans le tableau § 3.1-A.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

* La création d'un accès empierré pour les grumiers à l'intérieur de la parcelle 23, avec place de dépôt et de retournement, permettrait d'améliorer la desserte des parcelles 14p à 20p, et 21 à 23 (soit 35 à 40 ha). Un projet d'échanges fonciers est en cours d'étude par la Commune .

A ce jour, ce projet n'est pas assez avancé pour intégrer son coût estimatif dans les dépenses, ni l'effet positif escompté sur les recettes et sur le bilan financier de l'aménagement.

- * Entretien courant des routes et pistes forestières (remise en état selon les besoins) : 5 000 €
- * Entretiens divers non programmables (barrières, fossés, remise en état, ...) : 3 000 €.

Total pour l'équipement général de la forêt : **8 000 €** soit **400 €/an** (en Entretien).

- **Guide technique de référence**

Les préconisations du guide technique ONF de référence "Voirie forestière" seront appliquées. Les recommandations des fiches techniques internes à l'ONF seront suivies en cas de passage à proximité de zones sensibles.

D – Travaux sylvicoles

TRAVAUX SYLVICOLES PREVISIBLES (Cf. Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles)

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS)		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût ITTS (€ HT/ha)	Coût unitaire* (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé							
84 1CHS01	Régénération naturelle Chêne sessile	14_r, 18_r, 22_r, 26_r, 28_r	20,79	voir catalogue ITTS	4781	4183	86965	I
84 3CHS01	Régénération artificielle Chêne sessile	type VB : vides boisables	4,31	voir catalogue ITTS	5941	3713	16003	I
84 1HET02	Régénération naturelle Hêtre	type SF et type O	48,53	voir catalogue ITTS	1341	977	47414	I
84 9HET01	Futaie irrégulière Hêtre	Futaie irrégulière	31,98	voir catalogue ITTS	367	367	11737	I
84 3S.P01	Régénération artificielle Sapin pectiné	type R4 en régénération	3,87	voir catalogue ITTS	7057	2714	10503	I
84 5HET02	Qualification Hêtre	type SF et type O	48,53	voir catalogue ITTS	2290	1038	50374	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)							222996	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)							11149	

* coût unitaire : c'est le coût (€ HT/ha) de l'itinéraire sylvicole (ITTS) pondéré par la durée effective passée par les UG dans cette ITTS. Ce coût inclus les frais d'encadrement des travaux.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Sur le terrain, la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions en faveur de la conservation de la biodiversité dans la gestion courante de la forêt correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles incluses dans les documents de sylviculture de référence (guides de sylviculture, SRA, DRA...) et synthétisées dans l'instruction INS-09-T-71 (voir l'annexe "5.13 - Prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques").

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations (localisation)	Surface (ha)
Ilots de vieillissement	parcelles 7 et 11	3,96
Ilots de sénescence*		néant
Maintien de milieux ouverts	parcelle 51	1,35
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	forêt non concernée	néant
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	trouées en parcelles 40, 41 et 42	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Toute la forêt	
Conservation de bois mort au sol	Toute la forêt	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Toute la forêt	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Toute la forêt	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Toute la forêt	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	Toutes les surfaces à régénérer (FR) et à renouveler (FIR)	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Toute la forêt	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	trouées en parcelles 40, 41 et 42	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Toute la forêt	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Si une espèce menacée et sensible à la gestion forestière est signalée à l'ONF	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable : sans objet.

Avec l'accord de la commune, maintien de sur-réserves de faible valeur marchande dans les "queues de régénération" et dans les parcelles du groupe de régénération (au moins 2 par hectare).

- ♦ **Cours d'eau et forêts riveraines** : forêt non concernée.
- ♦ **Mares** : forêt non concernée.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt n'est pas concernée.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Les exigences liées à la fréquentation de certains secteurs de la forêt par le public ont déjà été prises en compte dans les choix de gestion de l'aménagement échu. Les actions menées jusqu'à présent seront poursuivies, voire étendues :

- le traitement en futaie irrégulière concernait 23,37 ha dans l'aménagement échu : parcelles 1, 2, 3, 8, 9, 10, 51 et 61. Il concernera dorénavant une surface totale de 38,39 ha, étant étendu aux parcelles 4, 5, 6, 35, 49p et 52 d'une part, et aux parcelles 7 et 11 (îlots de vieillissement) d'autre part. Ce traitement irrégulier évite les ruptures brutales, et apporte un couvert permanent, une diversité des essences, la stratification des étages végétaux. Il permet également la conservation de sur-réserves, ce qui est par ailleurs la caractéristique principale des îlots de vieillissement.

- en traitement régulier, de façon à répartir la régénération sur des surfaces plus modestes, 2 parcelles portant des types de peuplements différenciés ont été scindées en 2 sous-parcelles chacune (soit 4 Unités de Gestion, dont 2 en régénération et 2 en amélioration). D'autre part, l'état des peuplements autorise une dispersion géographique des surfaces à régénérer pendant cette période.

- la parcelle 51 sera maintenue en état de pelouse, donc classée hors sylviculture.

Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Le guide "Approche paysagère des actions forestières" édité par l'ONF en 1993 sera consulté par le service forestier de terrain avant toute intervention dans les zones les plus sensibles.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

La prise en compte de l'accueil du public et des sensibilités paysagères est le principal critère qui a prévalu au choix de l'augmentation de la surface traitée en futaie irrégulière.

Equipements existants : les sentiers et itinéraires de randonnée, les barrières, les panneaux, les bancs et poubelles seront régulièrement entretenus (rafraîchissement du balisage, état de la végétation bordante, ...).

Talwegs et écoulements de surface : une attention particulière doit être portée lors des exploitations à la préservation de ces milieux : pas de dépôt de rémanents dans le cheminement des eaux de surface. (cf carte 4.3 - stations forestières - station 28 + aval du Pont Sarrazin)

Roches : il existe quelques secteurs rocheux dans les parcelles 9 et 10, qui peuvent être mis en valeur lorsqu'ils sont visibles depuis un sentier.

Lisières forestières : un travail sur les lisières est à promouvoir sur les quelques parcelles concernées, pour une partie de leur périmètre respectif (parcelles 2, 4, 5 et 61) :

Exploitation et infrastructure forestière :

- le réseau de sentiers doit être signalé aux exploitants qui doivent appliquer la réglementation en vigueur.

- certaines places de dépôt peuvent avoir une double utilisation (stockage de grumes et stationnement). La durée du stockage de grumes pourrait être limitée contractuellement.

- sur les sites particulièrement fréquentés, il serait souhaitable de conserver une meilleure maîtrise des chantiers par la commune en poursuivant une exploitation en régie, et de concentrer la période d'exploitation pour pouvoir fermer les sites au public, avec une information adaptée.

Pelouse sèche :

Située en parcelle 51 sur une station à sol calcaire peu profond, cet espace bénéficie d'un entretien annuel par fauche tardive, qui sera pérennisé au cours de cette période.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	2	entretien de l'existant	toutes les parcelles concernées			9000	E
...	1	fauche tardive	P 51	1,35 ha		1000	E
PAYSAGE							
...							
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						10000	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						500	

B - Ressource en eau potable

La forêt n'est concernée par aucun captage d'eau potable.

Eau non potable (Captage "du Bas des Fonds") : ce captage, qui constitue une micro-enclave privée entre les parcelles 9 et 10, bénéficiera des prescriptions sylvicoles édictées pour le site du Pont Sarrazin, situé à environ 50 m en amont.

C – Chasse – Pêche

• Etat des lieux

La forêt abrite des populations animales variées : chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, mustélidés, rongeurs et autres petits mammifères, ainsi que de nombreux oiseaux.

Les principales espèces chassées dans la forêt sont le chevreuil et le sanglier.

Nous n'avons pas connaissance de problèmes sanitaires particuliers.

La population de chevreuils est stable. Le cerf est absent, éventuellement de passage.

Actuellement, l'équilibre sylvo-cynégétique semble bon et la population de cervidés adaptée aux capacités alimentaires de la forêt (pression alimentaire supportable sur le milieu, dégâts peu importants).

• Principales caractéristiques des activités de chasse

Le droit de chasse est loué à l'ACCA de Vandoncourt pour la somme de 135 € (année 2011/2012).

Ce loyer ne devrait pas évoluer sensiblement lors de la durée du présent aménagement.

Le plan de chasse était de 11 chevreuils pour les saisons 2008 et 2009. Il est passé à 12 chevreuils pour les saisons 2010 et 2011, puis à 14 pour la saison 2012.

Sauf exception, le taux de réalisation est de 100 % pour cette espèce.

Le sanglier n'est pas soumis à plan de chasse.

Le mode de chasse principal est la chasse en battue avec des chiens.

Nota : Le plan de chasse est mentionné à titre purement indicatif, car le territoire communal de Vandoncourt recèlerait 449 ha de surfaces boisées, dont 239 ha de forêt communale (soit 53 %).

• Programme d'actions Chasse - Pêche

Le gestionnaire prendra les mesures adaptées à l'amélioration forestière dans une perspective d'accueil de la faune :

- augmenter, ou au moins maintenir en place, les espaces ouverts intraforestiers stables (layons enherbés, ...) ;

- augmenter, ou au moins maintenir en surface tournante, les espaces ouverts intraforestiers liés à la sylviculture (régénérations, cloisonnements, ...) ;

- favoriser les interventions sylvicoles améliorant le gagnage herbacé (herbes, ronces, lisières, cloisonnements, ...) et le sous-étage ("bourrage" dans les régénérations, ...) ;
- favoriser les interventions sylvicoles améliorant la diversité des essences arborescentes, en particulier les essences d'accompagnement appétentes (fruitiers compris) ;
- améliorer la diversité des strates forestières.

Cependant, les populations de grands gibiers, et en particulier de chevreuils, doivent être suivies attentivement pour les maintenir à un niveau de densité permettant de conserver un bon équilibre faune – flore.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif (€ HT)	I/E*
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
		Sans objet					
Autres actions Chasse – Pêche							
		Sans objet					
Coût total CHASSE PECHE (€)						0 €	

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Il n'est pas constaté de déséquilibre actuellement.

D - Pastoralisme

Forêt non concernée.

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La pratique de l'affouage est active et bien ancrée. La demande actuelle est soutenue : environ 800 stères par an, pour 50 affouagistes en moyenne, auxquels s'ajoutent environ 200 stères par an pour l'alimentation des 2 chaufferies (plaquettes forestières).

L'augmentation des cours du pétrole (et des autres sources d'énergie) peut laisser présager une demande accrue en bois de chauffage. Cependant, en cas de diminution de cette activité dans les années à venir, il faudrait alors procéder à des ventes en bloc pour concentrer l'affouage sur le relevé de couvert en régénération et les premières éclaircies dans les jeunes peuplements feuillus.

Ramassage habituel de champignons. Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

- **Programme d'actions Affouage**

Tel que défini précédemment, le programme d'assiette des coupes périodiques et apériodiques garantira un apport soutenu et régulier de produits d'affouage :

- houppiers et "petits bois" des coupes d'amélioration et de certaines coupes de régénération,
- premières éclaircies des jeunes peuplements feuillus.

Volume susceptible d'être délivré en affouage :
voir § 3.1-A et 3.1-B :

Houppiers feuillus (437 m³) + tous feuillus Ø 20 et 25 (80 m³) + taillis et perches feuillues (50 m³)
soit **au total 567 m³/an, soit environ 850 stères/an en moyenne.**

Peuvent s'y ajouter, selon la demande : hêtres Ø 30/35 (53 m³) + charmes Ø ≥ 30 (41 m³) = 94 m³
soit **au total 661 m³/an, soit environ 1000 stères/an en moyenne.**

F - Richesses culturelles

• Etat des lieux

La forêt de Vandoncourt recèle un site classé : le Pont Sarrazin. (voir § 1.3.3 - A et annexe 5.14)

Depuis son classement par Arrêté Ministériel du 23 mai 1912, ce site n'a jamais comporté de limite cadastrale, ni de périmètre : sa surface est officiellement indéterminée.

Pour cette étude, nous lui avons affecté une surface fictive de 2,09 ha correspondant au type de peuplement "futaie irrégulière feuillue à Gros Bois dominants" à l'extrémité est des parcelles 9 et 10.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Le Pont Sarrazin (site classé)	arche naturelle	extrémité est des parcelles 9 et 10	zone intégrée dans le groupe traité en futaie irrégulière.

Situé à l'extrémité est d'une reculée délimitée par 2 bancs de roches (hauteur totale de 15 à 25 m, avec les éboulis) dont la jonction constitue cette arche naturelle, le Pont Sarrazin n'est accessible que par 2 sentiers pédestres :

- accès amont : ce sentier emprunte sur environ 200 m la lisière sud-ouest de la parcelle forestière 49, au travers d'un peuplement feuillu irrégulier constitué d'un mélange intime de petits bois et de bois moyens, où chênes et charmes dominent.

- accès aval : sentier sinueux longeant sur environ 250 m le lit d'un ruisseau intermittent (très rarement en eau), encombré localement de pierres et de rochers, et surplombé d'un peuplement feuillu irrégulier à gros (et très gros) bois de hêtre et feuillus précieux (frêne, érable sycomore, tilleul). Ce cheminement correspond à la limite séparative entre les parcelles forestières 9 et 10. La cime de ces bois élancés atteint ou dépasse le sommet des rochers environnants.

• Programme d'actions Richesses culturelles

L'objectif consiste à **éviter "toute modification de l'état ou de l'aspect du site"**.

Le traitement en futaie irrégulière permettra de limiter au strict minimum l'impact paysager des interventions à programmer pendant cette période de 20 ans, interventions indispensables pour préserver sur le long terme l'aspect du site.

Coupes :

Elles auront pour objectif de rapprocher la structure des peuplements vers la structure théorique "irrégulier-type" tout en conservant le mélange d'essences, et donc de corriger progressivement le déséquilibre actuel des 2 types de peuplements concernés : déficit en gros bois dans la parcelle 49p, et excédent de gros bois dans les parcelles 9p et 10p.

- côté amont : la parcelle 49p sera parcourue en 2021 et en 2031 en coupes de futaie irrégulière, censées prélever chacune 35 m³/ha, soit environ 25 % du capital sur pied. Ces 2 coupes produiront essentiellement du bois de chauffage.

- côté aval : les parcelles 9 et 10 seront parcourues également en 2021 et en 2031 en coupes de futaie irrégulière, censées prélever localement chacune environ 50 à 60 m³/ha, soit environ 25 % du capital sur pied. Dans la zone concernée, ces 2 coupes produiront essentiellement du bois d'œuvre.

Pour assurer la sécurisation du chantier pendant les travaux d'exploitation (signalisation, information du public, ...), et plus globalement celle du site sur le moyen terme, l'exploitation en régie semble la méthode la plus appropriée. Les rémanents d'exploitation seront évacués des sentiers.

Travaux :

Il s'agira exclusivement d'interventions sylvicoles diffuses et très localisées, destinées à favoriser le renouvellement du peuplement : dégagements des taches de semis naturels feuillus, et dépressages des gaulis et bas-perchis.

Ces travaux seront réalisés par des ouvriers forestiers équipés d'engins manuels. Les rémanents seront étalés au sol, et les sentiers seront maintenus propres et bien dégagés.

Documents techniques de référence : néant.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Forêt non concernée.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

La forêt n'est pas particulièrement exposée à ce risque. Aucun incendie n'est à déplorer au cours de la période écoulée.

Prendre des précautions particulières lors des interventions (coupes ou travaux) dans les zones à risques (végétation herbacée, ...), tout spécialement en fin d'hiver et en période de sécheresse.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Forêt non concernée.

C - Crises sanitaires

• Crises sanitaires subies par la forêt

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis
Epicéa commun	printemps, été	stations 5 et 7	2003 canicule et sécheresse : attaques de scolytes	≈ 20 ha de coupes rases prématurées

Surveillance attentive pour les jeunes peuplements de hêtre (chancre), pour les gros hêtres (Nectria), pour les frênes (Chalara fraxinea), et surtout pour les épicéas (scolytes).

D - Tassement des sols

Voir la carte des stations forestières (carte 4.3), et le § 1.1.3.

Les stations 7 et 28 sont être considérées comme potentiellement sensibles, notamment en périodes de fortes précipitations. Elles couvrent 100,30 ha, soit 42 % de la surface de la forêt.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La commune de Vandoncourt était adhérente à la charte PEFC sous le numéro de licence PEFC/14-21-13/1187 jusqu'au 31 décembre 2011. Il semble qu'à ce jour elle n'ait pas encore renouvelé son adhésion. Toutefois, les actions programmées pour cette période d'aménagement sont compatibles avec les prescriptions de la charte PEFC.

B – Autres actions

Néant.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

La forêt de Vandoncourt n'est pas concernée.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122.7 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ²	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	(ha)		(ha)		
site classé	2,09	traitement sylvicole	2,09	futaie irrégulière feuillue	neutre

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt
 surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Comme indiqué au § 2.5.4 - F, toutes les décisions et actions programmées sont compatibles avec les réglementations visées par l'article L122.7 du Code Forestier.
 Par délibération approuvant cet aménagement, la commune demande à bénéficier de l'article L122.7.

Document
ONE

4 . Cartes

- 4.1 Plan de situation
- 4.2 Carte des fonctions principales
- 4.3 Carte des stations forestières
- 4.4 Carte des peuplements forestiers
 - 4.4.1. Structure des peuplements
 - 4.4.2. Composition des peuplements (essences dominantes)
 - 4.4.3. Richesse des peuplements
- 4.5 Carte de la desserte et des équipements
- 4.6 ~~Carte des enjeux environnementaux (sans objet)~~
- 4.7 Carte des enjeux sociaux : carte des sensibilités paysagères
- 4.8 ~~Carte des risques naturels (sans objet)~~
- 4.9 Carte des essences objectifs
- 4.10 Carte d'aménagement
- 4.11 ~~Carte des richesses culturelles (voir Annexe 5.14)~~
- 4.12 ~~Carte des menaces : tassement des sols ou équilibre EFGF (sans objet)~~
- 4.13 Carte forestière de base

PLAN DE SITUATION

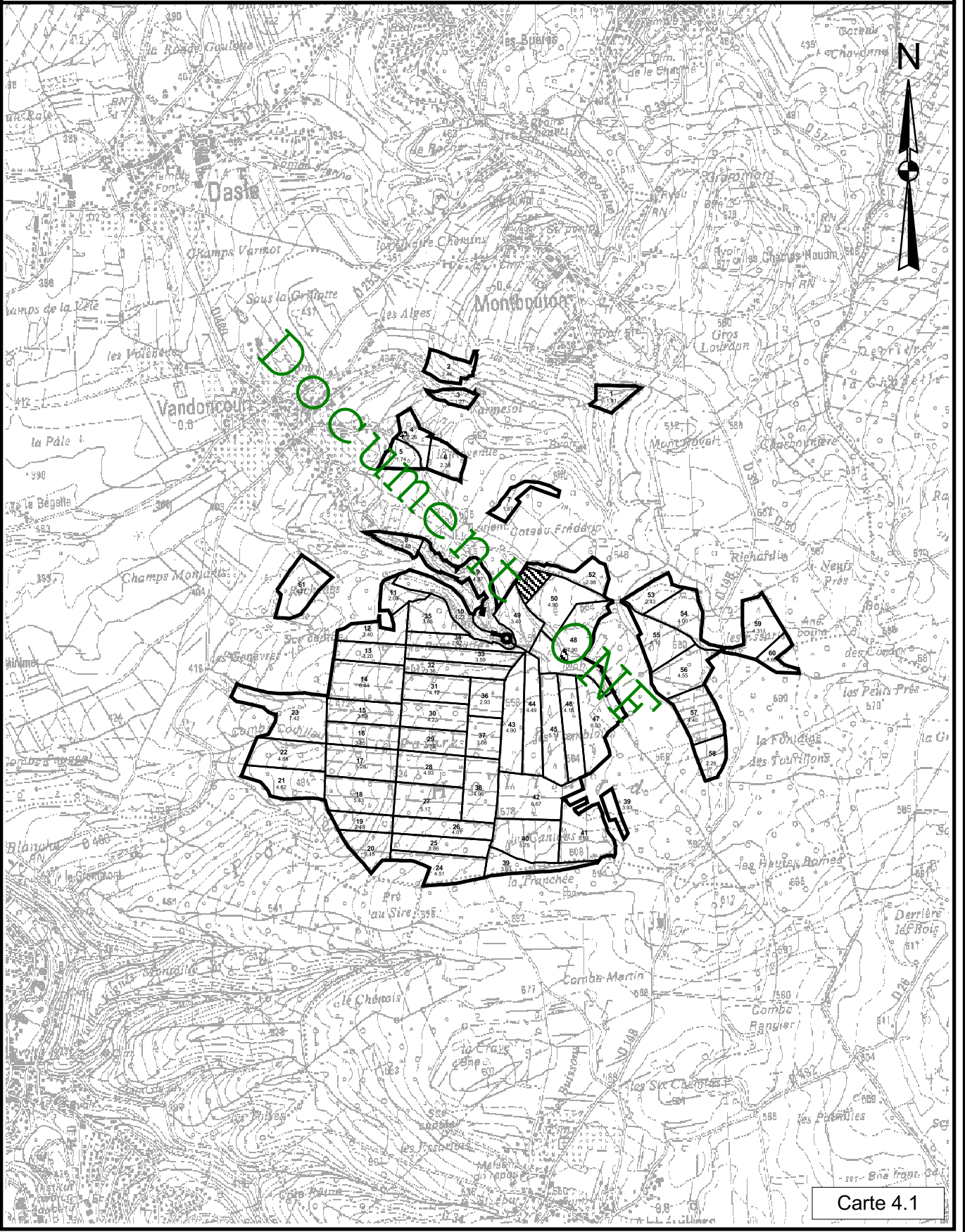
Echelle : 1 / 25 000

0 200 400 600 Mètres

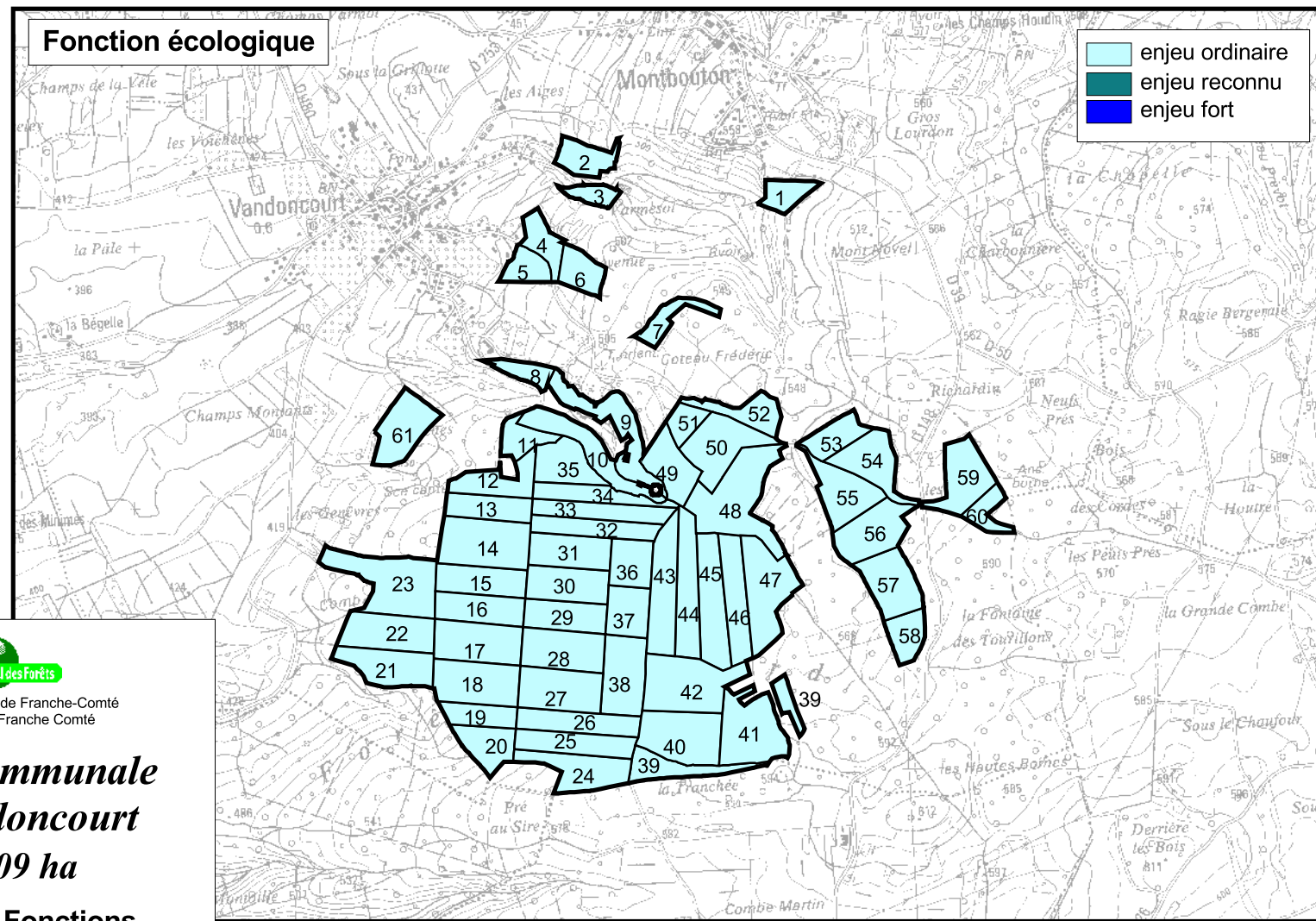
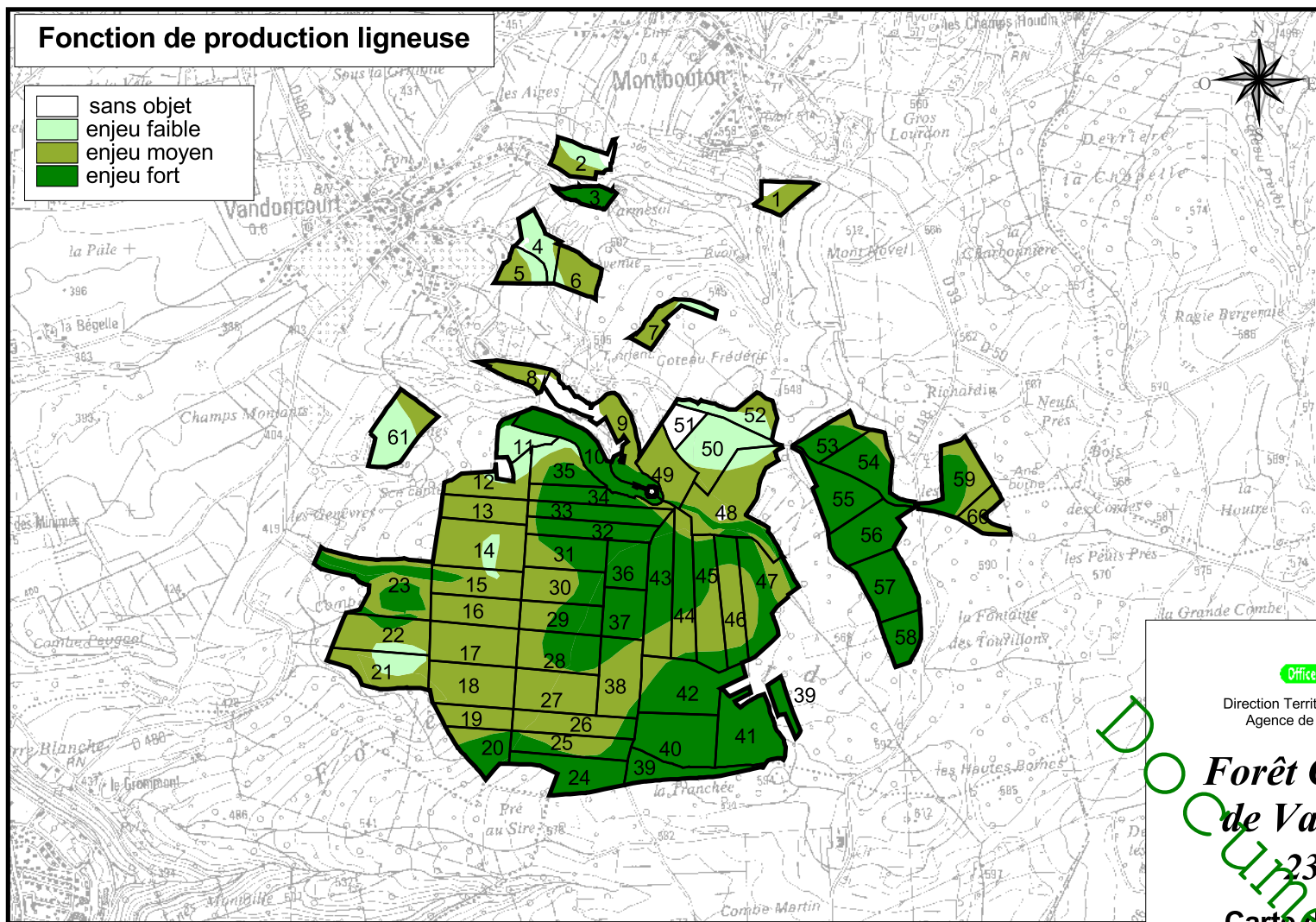
Mise à jour 09/2012
SIG Belfort ONF©2012

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

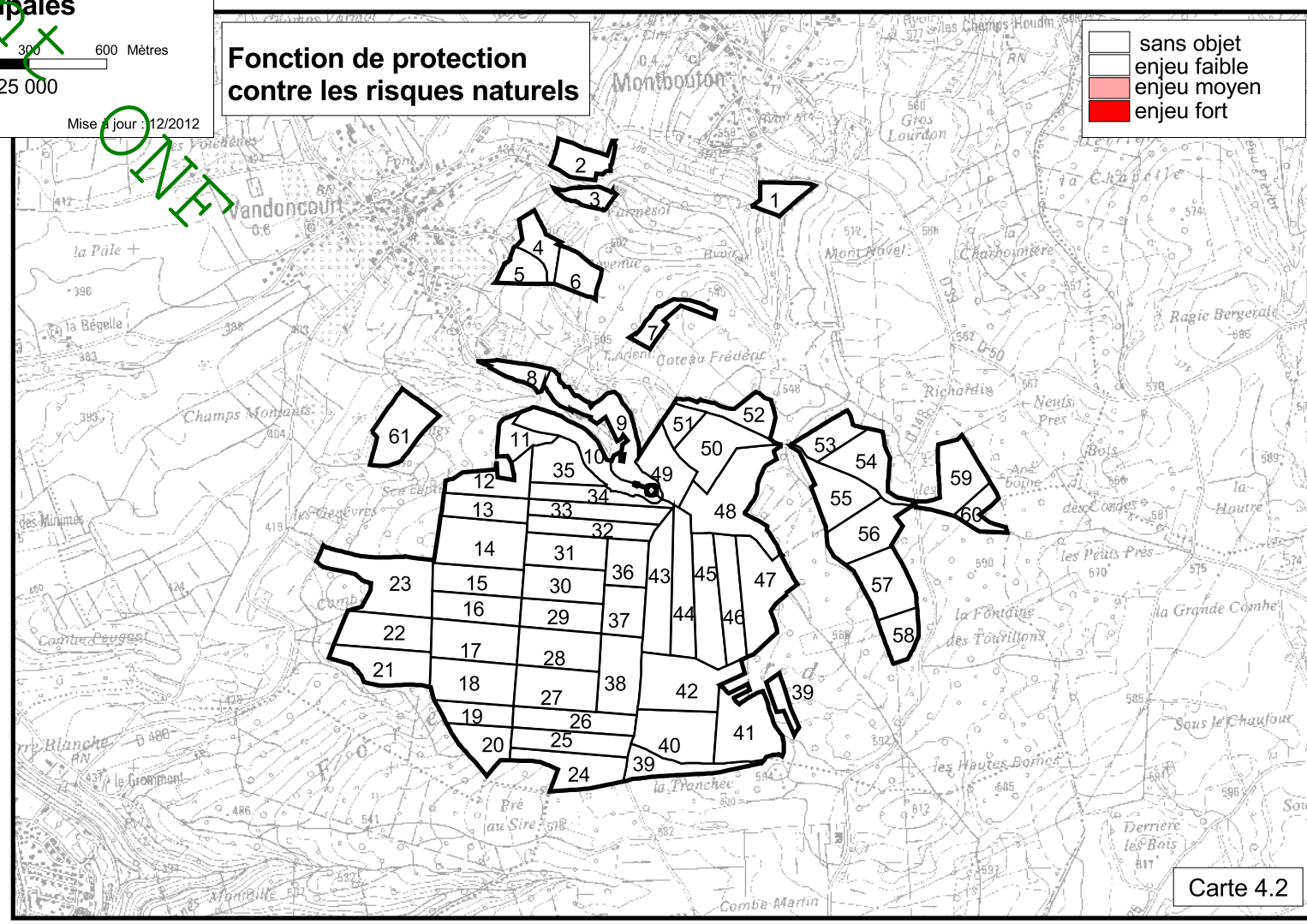
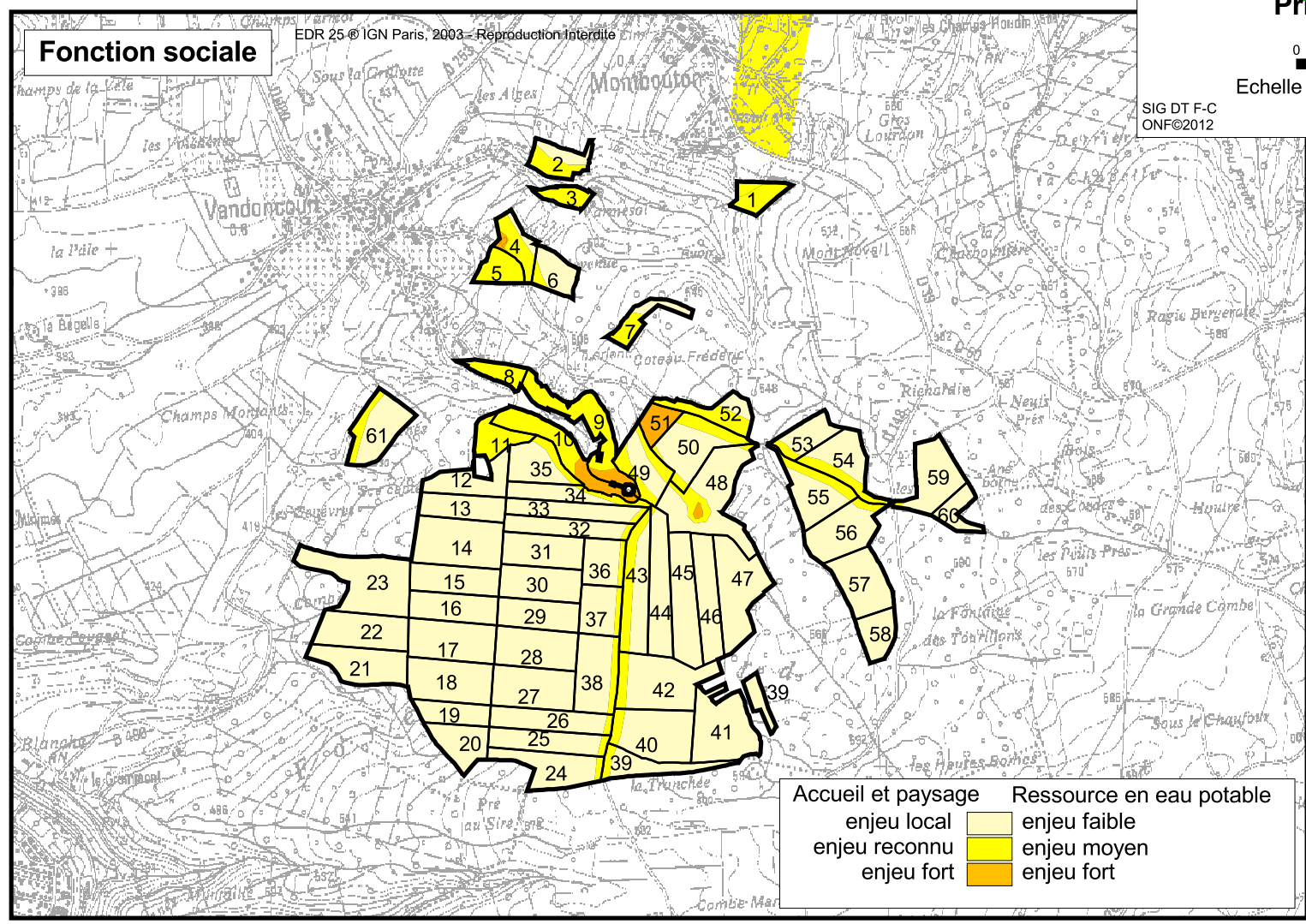
ERD25©IGN2003



Carte 4.1



Office National des Forêts
 Direction Territoriale de Franche-Comté
 Agence de Nord Franche Comté
Forêt Communale de Vandoncourt
 239,09 ha
Carte des Fonctions Principales
 SIG DT F-C ONF©2012
 Mise à jour : 12/2012



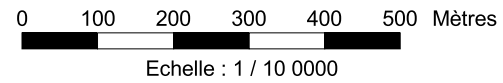


Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

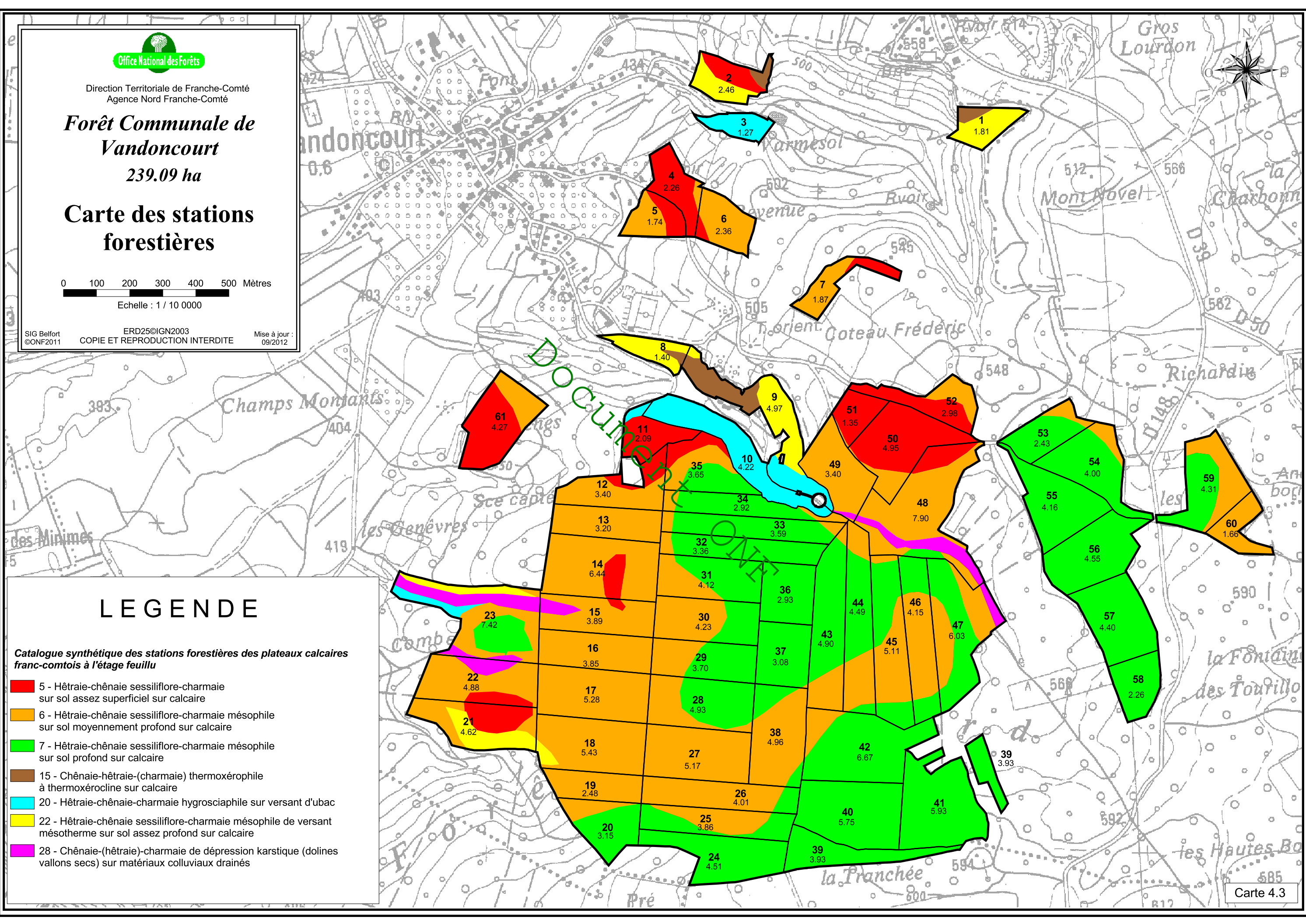
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte des stations forestières



SIG Belfort ©ONF2011 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 09/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu

- 5 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire
- 6 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire
- 7 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire
- 15 - Chênaie-hêtraie-(charmaie) thermoxérophile à thermoxérocline sur calcaire
- 20 - Hêtraie-chênaie-charmaie hygrosclaphile sur versant d'ubac
- 22 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond sur calcaire
- 28 - Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique (dolines vallons secs) sur matériaux colluviaux drainés



Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

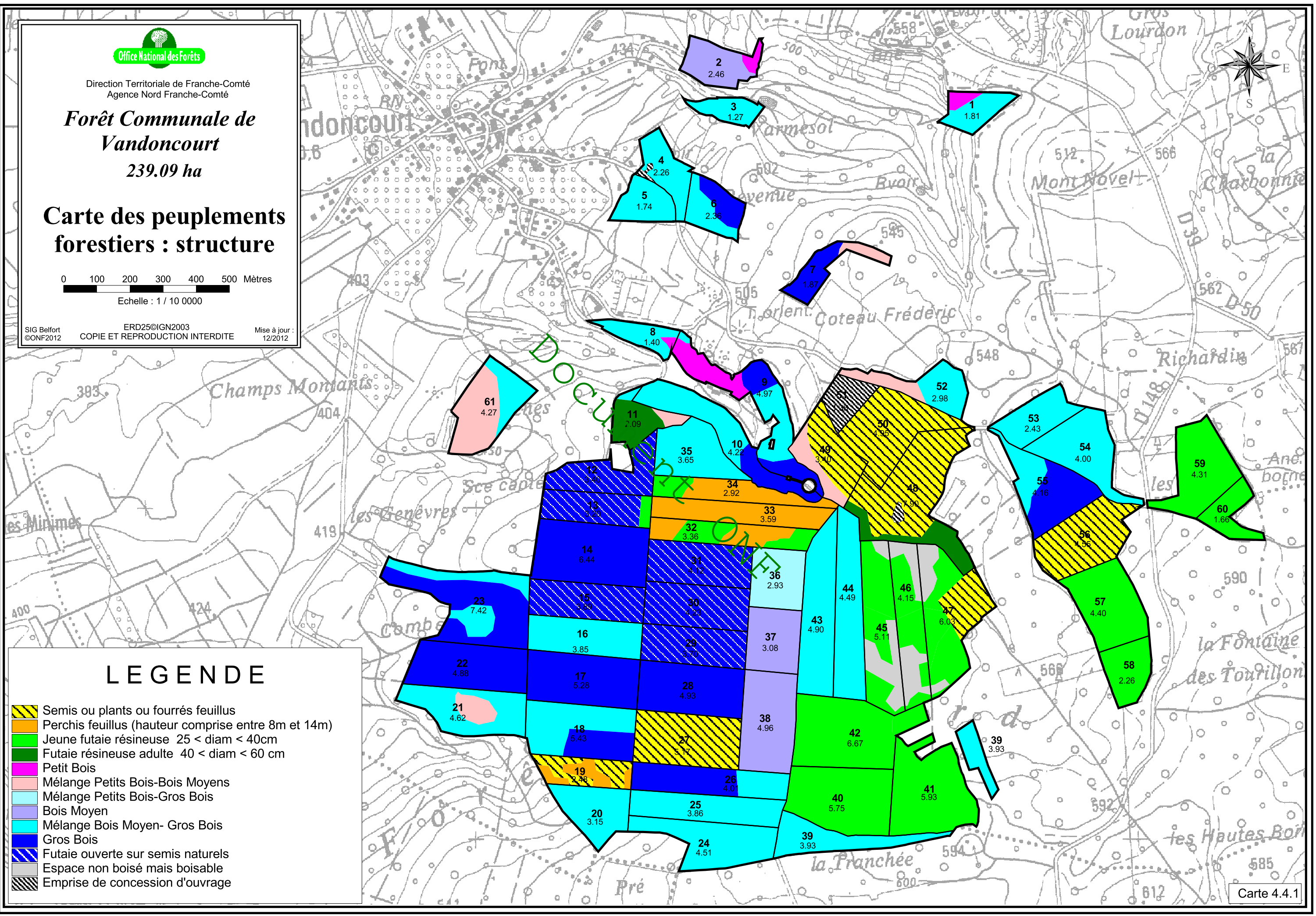
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte des peuplements forestiers : structure

0 100 200 300 400 500 Mètres
Echelle : 1 / 10 0000

SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 12/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

- Semis ou plants ou fourrés feuillus
- Perchis feuillus (hauteur comprise entre 8m et 14m)
- Jeune futaie résineuse 25 < diam < 40cm
- Futaie résineuse adulte 40 < diam < 60 cm
- Petit Bois
- Mélange Petits Bois-Bois Moyens
- Mélange Petits Bois-Gros Bois
- Bois Moyen
- Mélange Bois Moyen- Gros Bois
- Gros Bois
- Futaie ouverte sur semis naturels
- Espace non boisé mais boisable
- Emprise de concession d'ouvrage

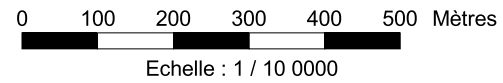


Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

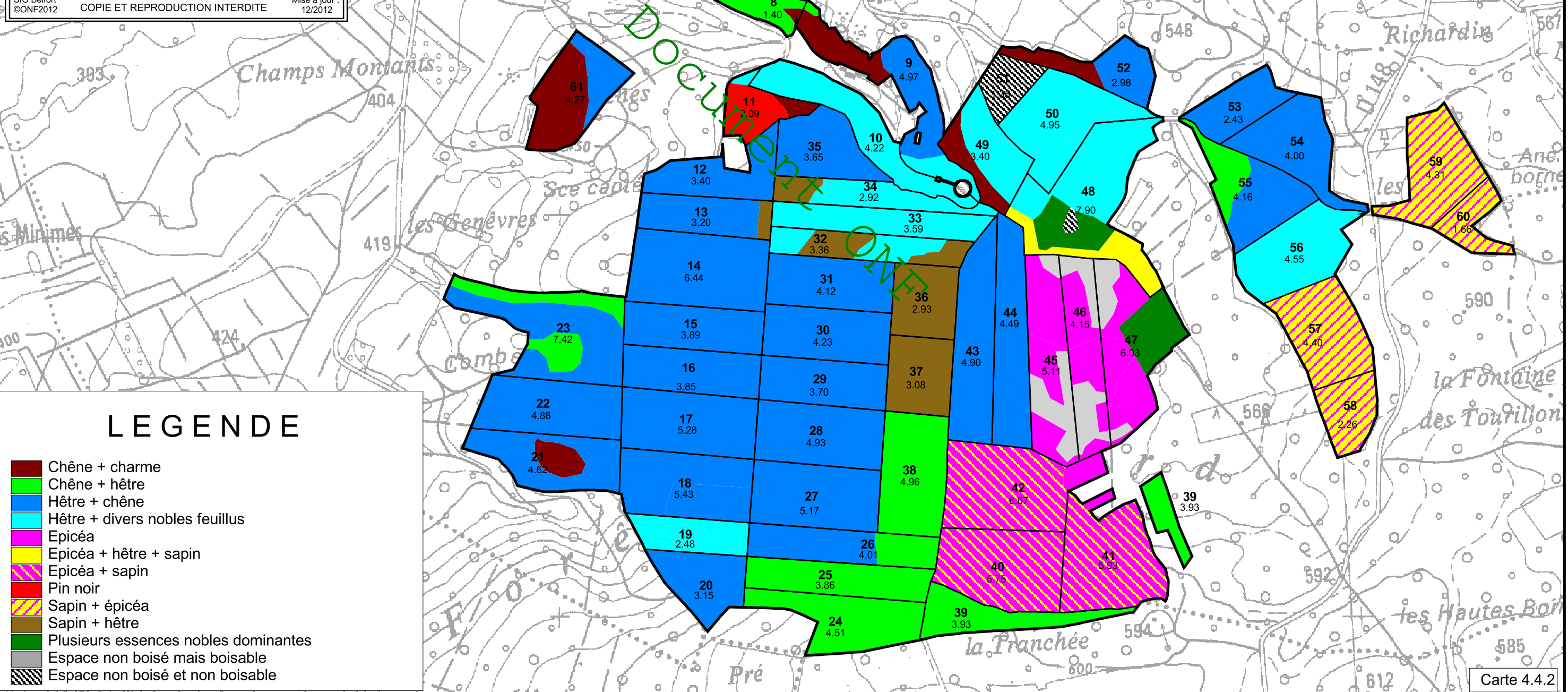
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte des peuplements forestiers : composition



SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 12/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

- Chêne + charme
- Chêne + hêtre
- Hêtre + chêne
- Hêtre + divers nobles feuillus
- Epicéa
- Epicéa + hêtre + sapin
- Epicéa + sapin
- Pin noir
- Sapin + épicea
- Sapin + hêtre
- Plusieurs essences nobles dominantes
- Espace non boisé mais boisable
- Espace non boisé et non boisable



Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

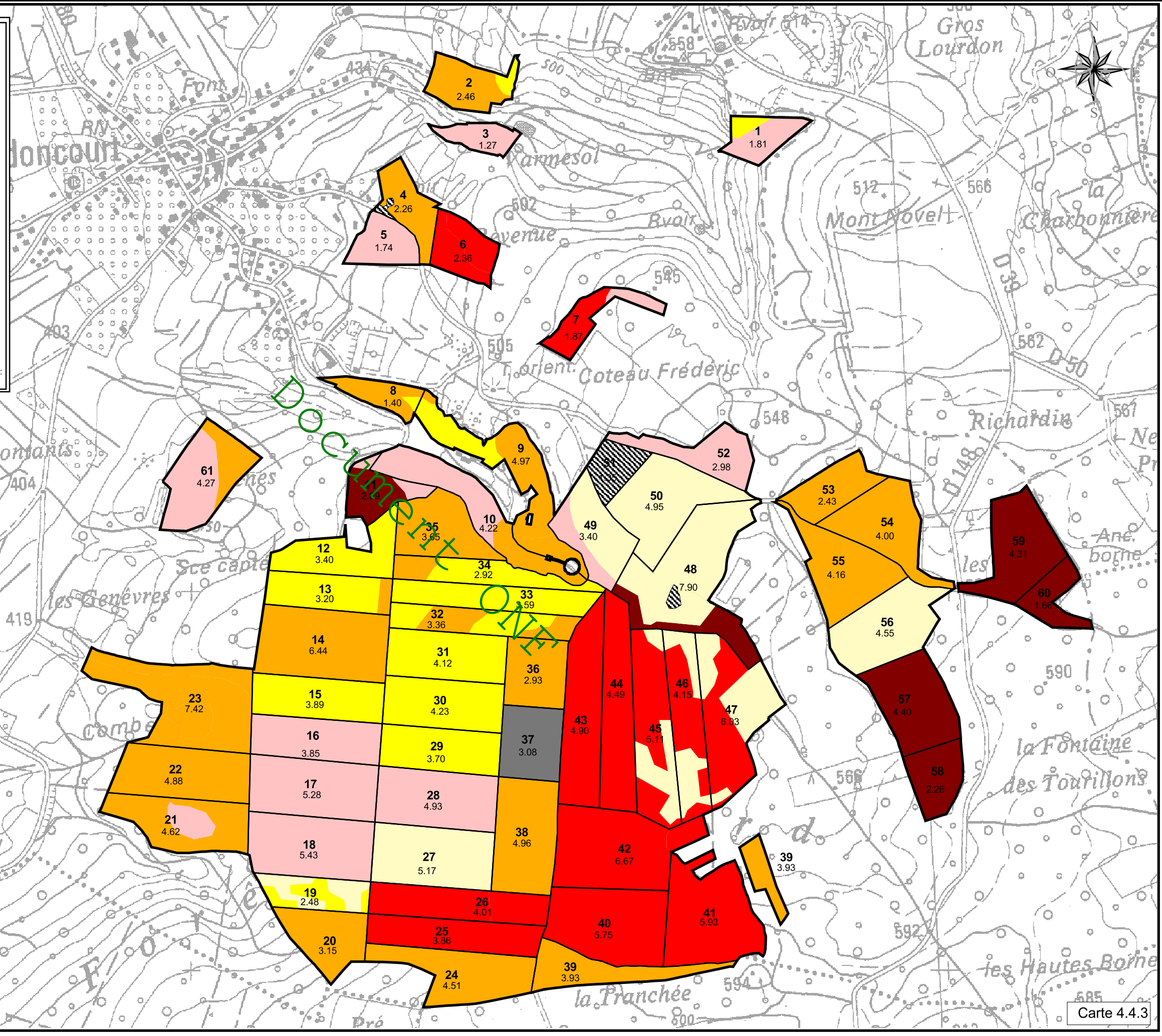
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte des peuplements forestiers : richesse en G nobles

0 100 200 300 400 500 Mètres
Echelle : 1 / 10 0000

SIG Belfort ©ONF2011 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 07/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

- $G \leq 5 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $5 < G \leq 10 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $15 < G \leq 20 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $20 < G \leq 25 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $25 < G \leq 30 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $30 < G \leq 35 \text{ m}^2/\text{ha}$
- $35 < G \leq 40 \text{ m}^2/\text{ha}$
- Espace non boisé et non boisable



Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

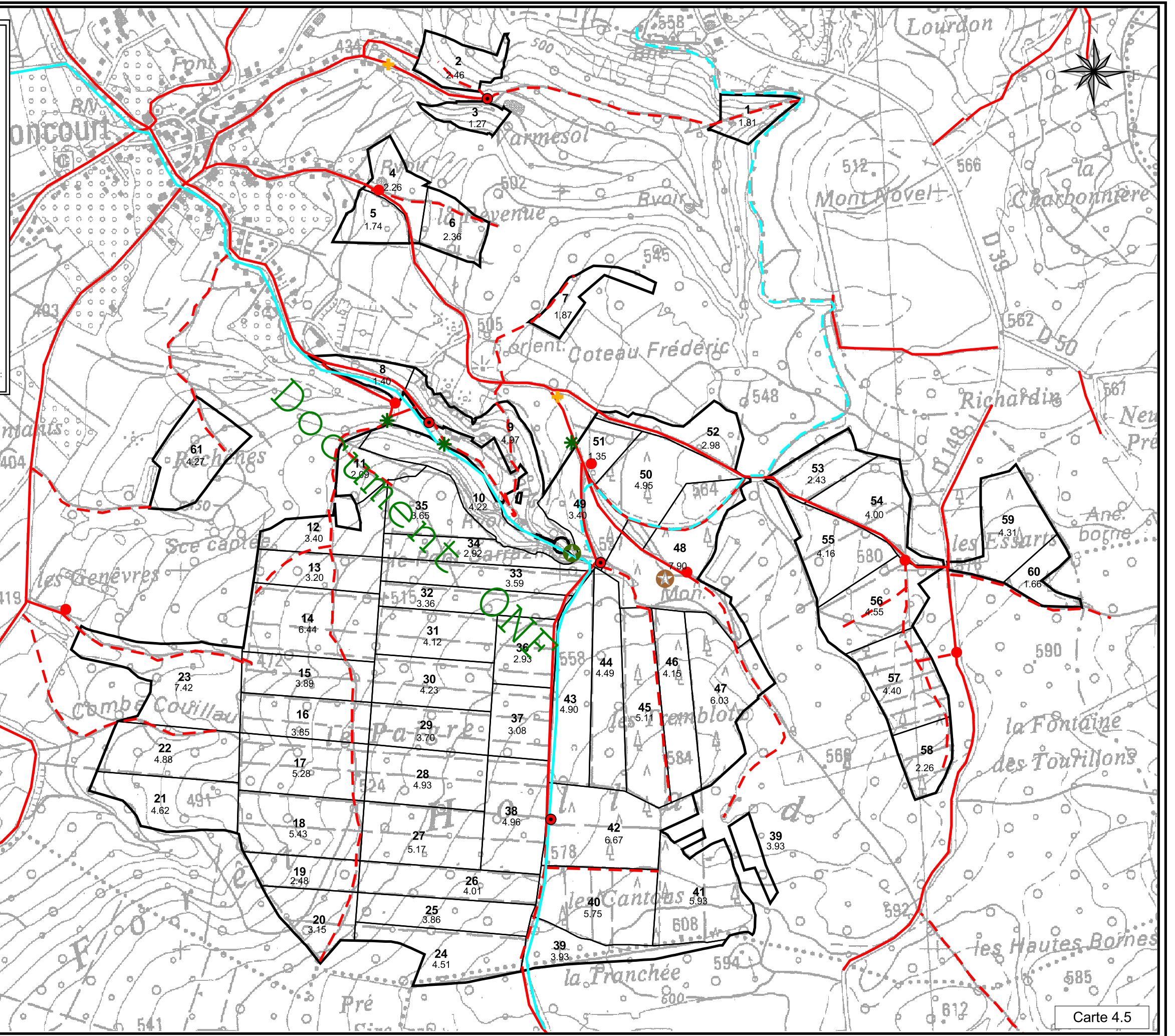
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte de la desserte, des équipements et de l'hydrographie

0 100 200 300 400 500 Mètres
Echelle : 1 / 10 0000

SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 12/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

- Place de dépôt
- Place de dépôt et de retournement
- ✱ Panneau "B0"
- + Barrière
- ★ Monument Montavon
- ★ Pont Sarrazin
- Route accessible aux grumiers
- - - Piste accessible aux tracteurs
- Sentier "GR 5"
- - - Sentier de randonnée

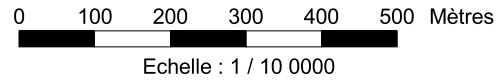


Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

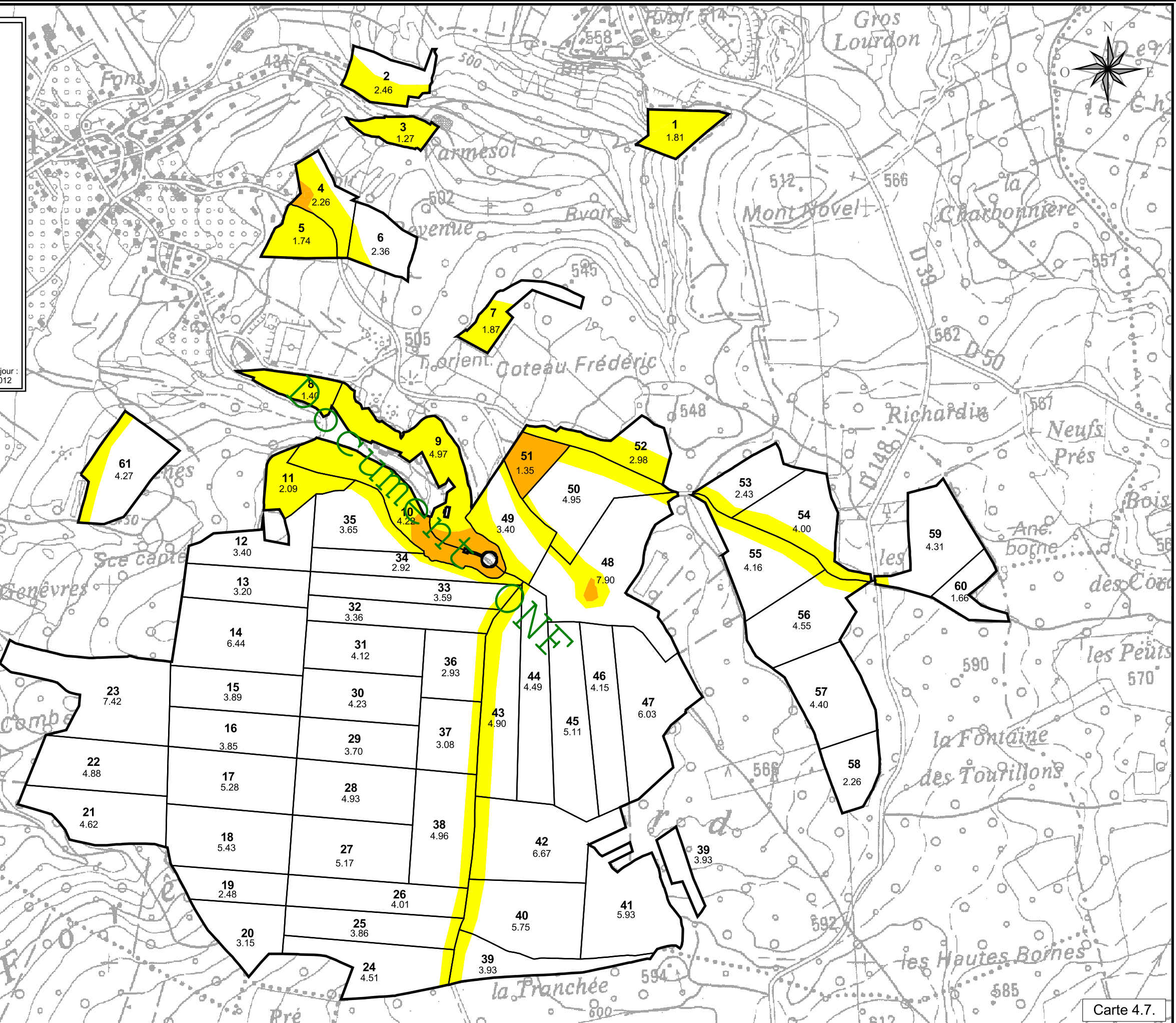
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte des sensibilités paysagères



SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 12/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte

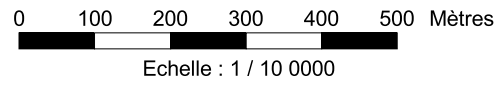


Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

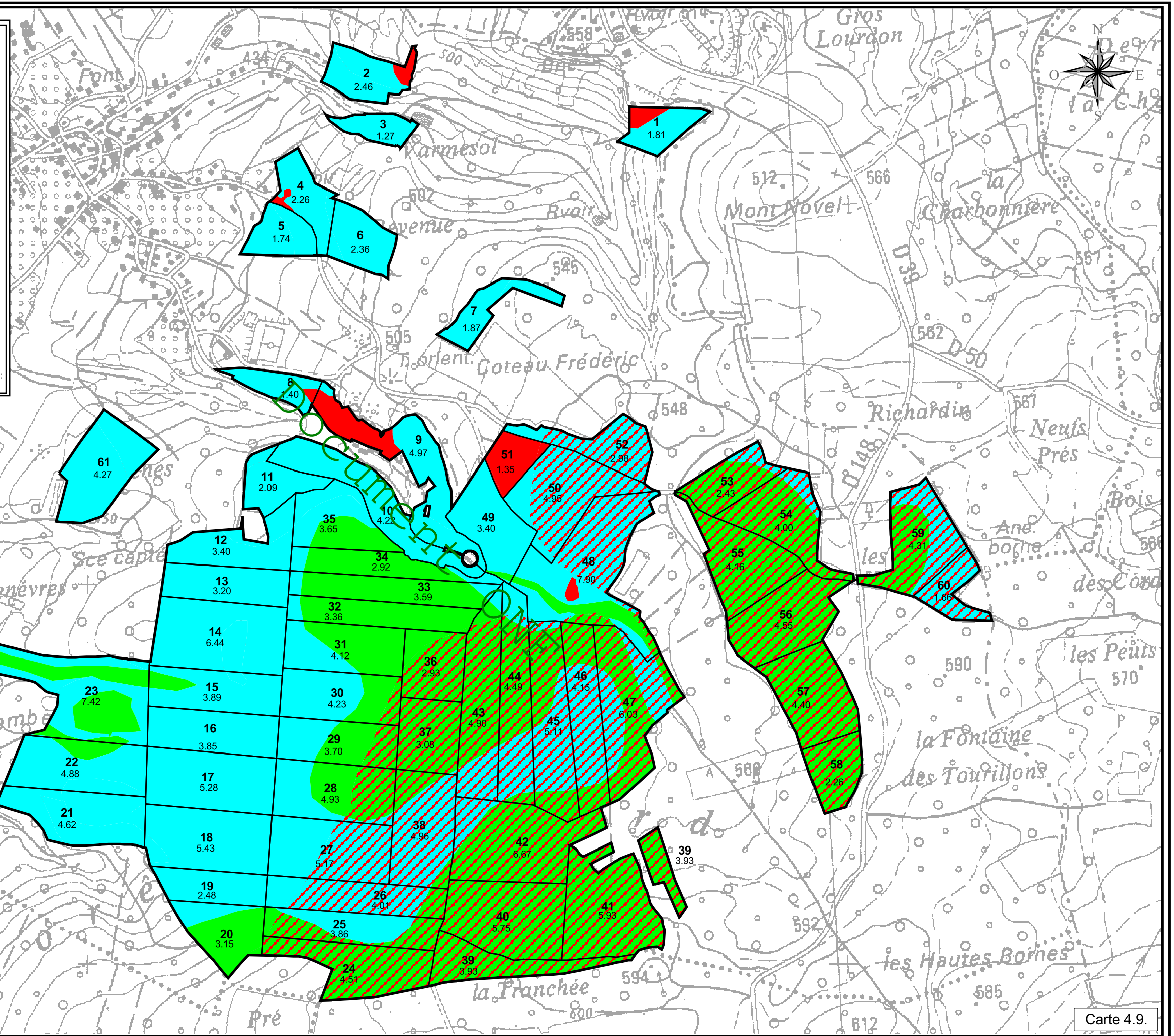
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha





Carte des essences objectifs



SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 12/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

-  Chêne sessile
-  Hêtre
-  Sapin pectiné possible
-  Hors Sylviculture

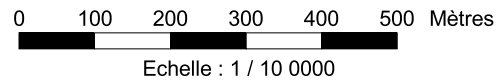


Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

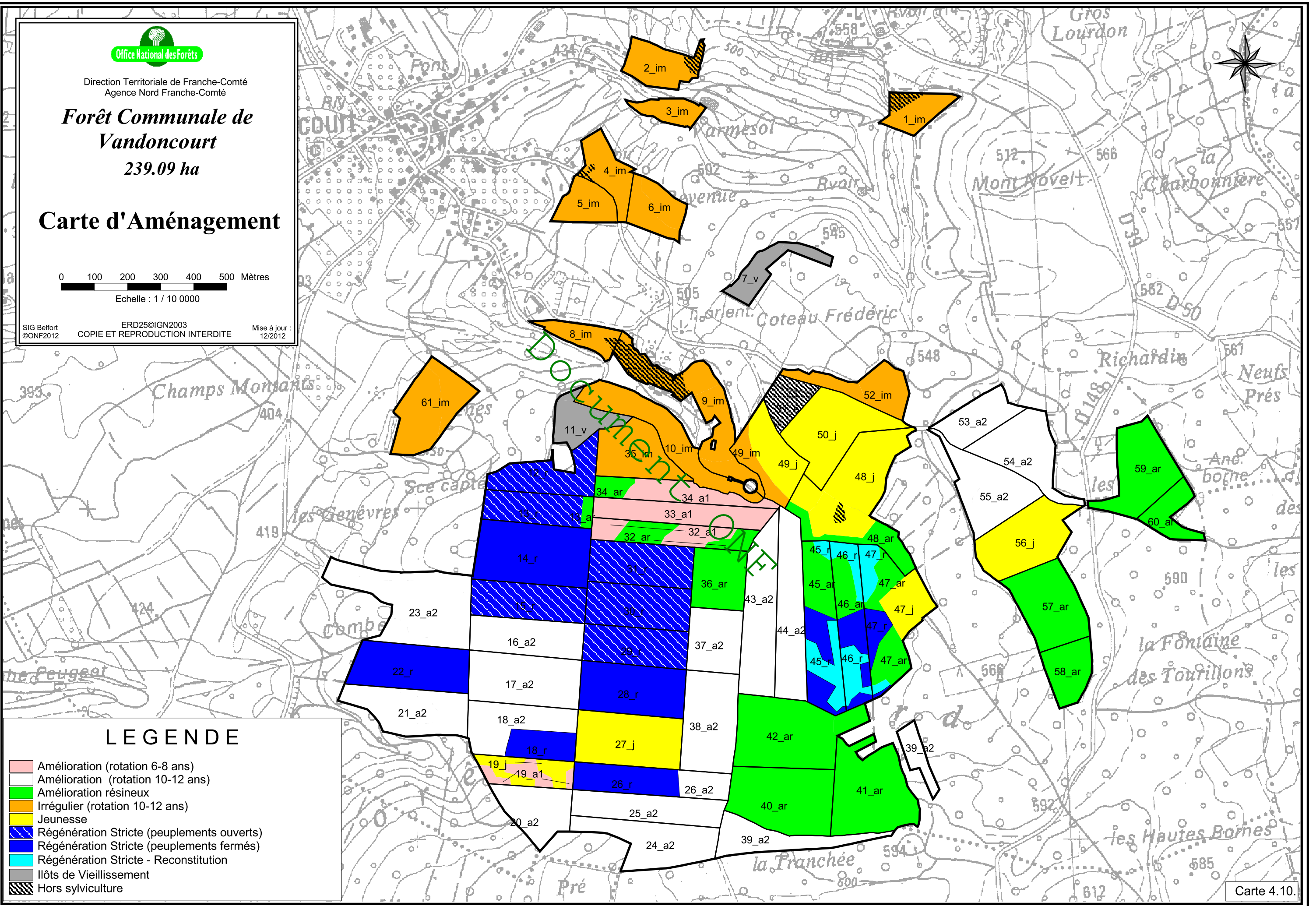
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte d'Aménagement



SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 12/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE

- Amélioration (rotation 6-8 ans)
- Amélioration (rotation 10-12 ans)
- Amélioration résineux
- Irrégulier (rotation 10-12 ans)
- Jeunesse
- Régénération Stricte (peuplements ouverts)
- Régénération Stricte (peuplements fermés)
- Régénération Stricte - Reconstitution
- Ilôts de Vieillessement
- Hors sylviculture

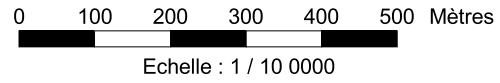


Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

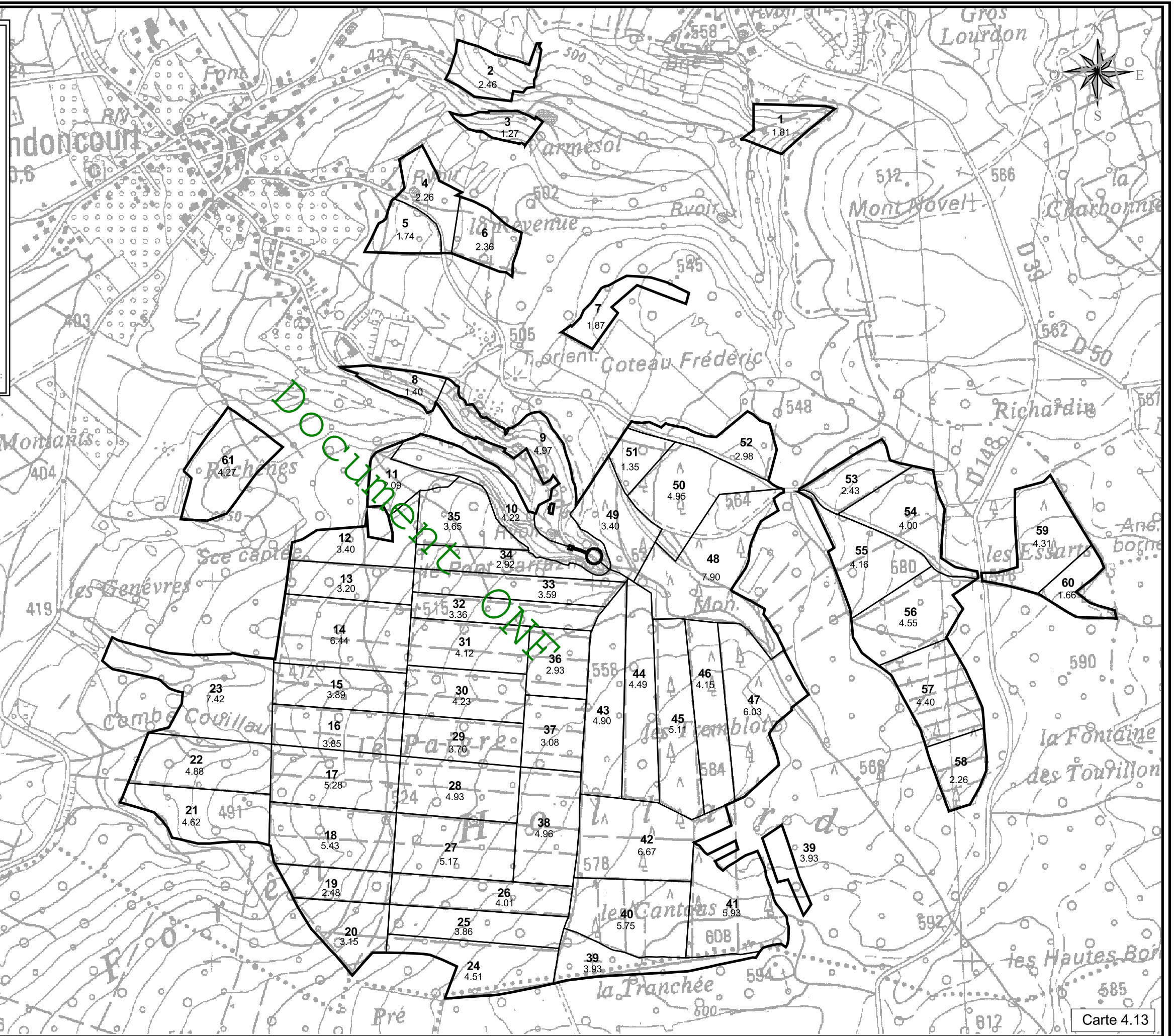
Forêt Communale de Vandoncourt

239.09 ha

Carte forestière de base



SIG Belfort ©ONF2012 ERD25©IGN2003 Mise à jour : 09/2012
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE



LEGENDE